



INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE



RÉPUBLIQUE DE LA GUINÉE-BISSAU
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA REFORME ADMINISTRATIVE

RAPPORT FINAL

Enquête nationale sur le travail des enfants en Guinée-Bissau



Bissau, 15 Mars 2014



Table des matières

Table des matières	Erro!
Indicador não definido.	
Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques.....	6
Liste des acronymes	7
PREFACE	8
Remerciements	9
RESUME ANALYTIQUE.....	10
CHAPITRE I-Introduction	Erro! Indicador não definido.
I-1-Situation géographique.....	13
I-2 Situation politico-economique	14
I-3 Contexte et Justification.....	16
I-4 : Objectifs.....	17
CHAPITRE II. Instruments juridiques, concepts et définitions relatifs au travail des enfants.....	18
II.1. Instruments juridiques internationaux.....	18
II.2. Le cadre législatif nationale et les réponses au travail des enfants	18
CHAPÍTRE III: Méthodologie de l'enquête.....	24
III.1.Echantillon	24
III.2.Questionnaires	25
III.3. Collecte des données	25
III.3.1. Formation des agents de collecte de données sur le terrain.....	26
III-3.2.Organisation de la collecte de données.....	27
III-3-3. Méthode de la collecte des données	27
III.3.4. Accès aux ménages	27
III.3.5. Sensibilisation.....	28
III.3.6. Difficultés surle terrain.....	28
III.3.7. Traitement des données	28
CHAPITRE IV: Caractéristiques de la population cible.....	29
IV.1. Composition de la population de 5-17 ans	29
IV.2. Caractéristiques économiques et conditions de vie des ménages	31
IV.3. Accès au logement	34
IV.4. Accès à l'eau potable et assainissement	35
CHAPITRE IV. Activites exercées par les enfants.....	37
4.1. Activites économiques des enfants de 5-17 ans.....	37

4.1.1. Enfants économiquement occupés au cours de la dernière semaine de référence.....	37
4.1.2. Enfants économiquement occupés durant les 12 derniers mois avant l'enquête	39
4.2. Caractéristiques des activités économiques des enfants de 5-17 ans.....	41
4.2.1. Secteurs d'activités économiques	42
4.2.3. Lieu de travail des enfants économiquement occupés.....	44
4.2.4. Intensité du travail dans l'activité économique	45
4.3. Tâches ménagères	46
4.3.1 Ampleur des tâches ménagères	46
4.3.2. Nature des tâches ménagères exercées par les enfants.....	48
4.3.4. Intensité des tâches ménagères	49
4.4. Fréquentation scolaire	50
Chapitre V: Travail des enfants à abolir	Erro! Indicador não definido.
5-1 Ampleur du travail à abolir	53
5.2: Caractéristiques du travail des enfants à abolir.....	54
5.2.2 Lieu de travail.....	55
5-2-3-Statut du travail à abolir	56
5.3 : Les travaux dangereux.	57
5-3-1 Ampleur des travaux dangereux.....	57
5-3-2 Branches d'activités des enfants exerçant des travaux dangereux.....	58
Chapitre VI: Impact du travail des enfants de 5-17 ans sur l'éducation	60
6.1: Fréquentation scolaire des enfants exerçant des travaux à abolir.....	60
6.2: Niveau d'études des enfants de 5-17 ans	61
6.3: Raisons principales de non scolarisation des enfants âgés de 6 à 17 ans.....	63
CONCLUSION	66
ANNEXE	67

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 5.1 Effectif et Proportion des enfants économiquement occupés durant la semaine de référence par région administrative, milieu de résidence, âge et sexe

Tableau 5.2 : Effectif et Proportion des enfants économiquement occupés durant les 12 derniers mois précédant l'enquête selon la région administrative, le milieu de résidence, l'âge et le sexe

Tableau 5.3: Distribution des enfants occupés de 5-17 ans selon le type d'activité.

Tableau 5.4 : Distribution des enfants économiquement occupés, par secteur d'activités.

Tableau 5.5 : Statut de l'activité des enfants de 5-17 ans dans la dernière semaine avant l'enquête, par sexe

Tableau 5.6: Lieu de travail des enfants économiquement occupés de 5-17 ans dans la dernière semaine avant l'enquête, par sexe

Tableau 5.7 : Lieu de l'activité économique des enfants de 5-17 ans dans la dernière semaine avant l'enquête, par milieu de résidence

Tableau 5.8: Nombre moyen d'heures de travail par semaine dans l'activité économique des enfants de 5-17 ans par milieu de résidence, sexe et groupe d'âges

Tableau 5.9 : Répartition des enfants de 5-17 ans qui pratiquent les tâches ménagères, par région, milieu de résidence, âge et sexe

Tableau 5.10 : Nature des tâches ménagères effectuées par les enfants de 5-17 ans, selon le sexe et le milieu de résidence, dans la dernière semaine de l'enquête

Tableau 5.11: Nombre moyen d'heures de travail dans les tâches ménagères pour les enfants de 5-17 ans, par milieu de résidence, sexe et groupes d'âges

Tableau 5.12 : Effectif et Proportion des enfants âgés de 6 à 17 ans selon la scolarisation en fonction de la région administrative, du milieu de résidence, de l'âge et du sexe

Tableau 6.1 : Effectif et pourcentage des enfants de 5-17 ans astreints à des travaux à abolir selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

Tableau 6.2 : Effectif et pourcentage des enfants de 5-17 ans effectuant un travail à abolir selon la branche d'activité et le sexe.~

Tableau 6.3: Répartition des enfants exerçant un travail à abolir selon leur lieu de travail principal (%).

Tableau 6.4: Répartition des enfants exerçant un travail à abolir selon leur statut dans l'emploi

Tableau 6.5 :Répartition des enfants de 5-17 ans impliqués dans les travaux dangereux, selon la région, le sexe,l'âge et le milieu de résidence.

Tableau 6.6: Répartition des enfants de 5-17 ans impliqués dans les travaux dangereux selon la branche d'activité et le sexe.

Tableau 7.1:Taux de scolarisation des enfants selon qu'ils exercent ou non des travaux à abolir

Tableau 7.2: Niveau d'instruction atteint (%)des enfants de 5-17 selon qu'ils exercent ou non des travaux à abolir

Tableau 7.3: Principales raisons évoquées pour les enfants non scolarisation selon qu'ils soient ou non impliqués dans les travaux à abolir

|

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition de la population de 5-17 ans par Région, selon le sexe, en %

Graphique 2. Distribution des ménages par types de murs externes des logements, %

Graphique 3: Distribution des ménages par type de couverture des unités de logements, %

Graphique 4. Distribution des logements par types de revêtements, %

Graphique 5. Distribution des ménages par différentes sources d'énergies pour la cuisine, %

Graphique 6: Répartition des ménages par principales sources de l'énergie pour illumination, %

Graphique 7: Distribution des ménages par statut d'occupation des logements

Graphique 8: Répartition des ménages par principal source d'eau potable à boire, %

Graphique 9: Répartition des ménages par principal type d'égout utilisé, %

Graphique 10. Enfants économiquement occupés dans la dernière semaine avant l'enquête, par région

Graphique11 : Incidence des enfants économiquement occupés, par région durant les 12 derniers mois

Graphique 12 : Enfants économiquement occupés dans les 12 derniers mois précédant l'enquête, par groupe d'âge %

Graphique 13: Répartition des enfants économiquement occupées par sexe et groupes d'âge, selon la scolarisation

Graphique 14: Répartition des enfants de 5-17 ans qui ont effectué tâches ménagères, par groupes d'âges

Graphique 15 : Répartition des enfants exerçant des tâches ménagères, par région

Graphique 16: Enfants impliqués dans le travail à abolir(%)

LISTE DES ACRONYMES

DR – District du Recensement

RGPH – Recensement General de la Population et de l’Habitat

IDH – Indice du Développement Humain

SAB – Secteur Autonome de Bissau

PPT – Probabilité Proportionnelle à la Taille

CRGB – Constitution de la République de Guinée-Bissau

LGT – Loi Générale du Travail

OIT – Organisation Internationale du Travail

BIT – Bureau International du Travail

IPEC – Programme International pour l’abolition du Travail des enfants

CPLP- Communauté des Pays de Langue Portugaise

CEDEAO- Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest

SNS - Systeme National de Santé

ERS –Equipes Regionales de Santé

PREFACE

Le travail des enfants dans le monde est un sujet très préoccupant aujourd'hui pour la communauté internationale, du point de vue des droits de l'homme et heurte la conscience humaine à l'aube du 21ème siècle. Il se pose avec un accent particulier en Afrique où vit un enfant travailleur sur trois âgé de 5 à 14 ans.

Le gouvernement de la Guinée-Bissau conscient du danger que représente ce phénomène pour la nation, vise à éradiquer ce fléau avec le concours des Institutions Internationales, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres partenaires. A travers la Direction Générale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le gouvernement accompagne le processus de lutte contre le travail des enfants en Guinée-Bissau.

L'enquête sur le travail des enfants en Guinée-Bissau en 2013 a été appuyé techniquement et financièrement par le BIT à travers son programme IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants). Cet appui visait à aider les Etats membres à établir: i) un programme pour la collecte, l'utilisation et la diffusion de données quantitatives et qualitatives brutes qui permettent d'étudier l'ampleur, la distribution, les caractéristiques, les causes et les conséquences du travail des enfants; ii) une base pour l'analyse des données sur le travail des enfants en vue de la planification, de la définition et de l'exécution d'interventions intégrées multisectorielles, du suivi de la mise en oeuvre et de l'évaluation de l'impact des politiques et des programmes; iii) la comparabilité des données entre les pays

Les informations obtenues à la base de cette étude permettront de renforcer l'efficacité des actions de lutte contre le travail des enfants en Guinée-Bissau, mais aussi d'aider à la formulation de nouveaux programmes, politiques et réglementations en matière de travail des enfants.

La stratégie du programme ne consiste pas uniquement à collecter, analyser et diffuser les informations statistiques pertinentes sur le travail des enfants, mais également à renforcer les capacités nationales à conduire ultérieurement des enquêtes sur le travail des enfants à intervalles réguliers.

Remerciements

L'enquête sur le travail des enfants en Guinée-Bissau, conduite par l'Institut National de la Statistique (INS), a été réalisée dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme National de Lutte contre le Travail des enfants, sous la Direction technique du Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants (SIMPOC) du BIT/IPEC.

Cette enquête a été réalisée dans le cadre du projet IPEC/AECID qui a bénéficié du financement de l'Agence Technique de Coopération Espagnole.

Ce document est l'aboutissement de plusieurs mois de travail et d'excellente fructueuse collaboration entre le Bureau International du Travail et l'Institut National de la Statistique (INS). Le Gouvernement de la Guinée-Bissau à travers la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique adresse ses remerciements au BIT, en particulier Mme Vera Paquete-Perdigão (Specialiste Principal de lutte contre le travail des enfants), Mr Paulino Ramirez (CTP du projet IPEC/AECID), Mme Marie Ndiaye (Coordonnatrice du projet SIMPOC) et Mr José António Gonçalves (Coordonnateur national du projet IPEC/AECID) pour leur appui constant durant toutes les étapes de l'enquête.

Les remerciements de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique et la cellule de coordination de cette enquête vont également à l'endroit de toutes les structures qui ont participé à la réussite de cette enquête, particulièrement, le Directeur Général du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Mr Florentino Fernando Dias et les membres du Comité de pilotage.

Pour plus d'informations, contacter l'Institut National de la Statistique (INE) :

Av. Amílcar Cabral nº37, c.p. nº6
Tel. +245 594 56 41
E-mail : inegbissau@gmail.com
www.stat-guineebissau.com

RESUME ANALYTIQUE

Les données montrent qu'au niveau national, plus de la moitié (57%) de la population de 5-17 ans est constituée par les enfants du groupe d'âge de 5-11 ans et 28% représente la population âgée de 14-17 ans. Quant au sexe, on constate quasiment la même proportion entre filles et garçons. Au niveau national, 53,4% des enfants de 5-17 ans vivent dans le milieu rural et seulement 46,6% en milieu urbain, on constate que dans le milieu urbain les enfants du sexe féminin sont légèrement prédominants, et représentent 51,3% contre 48,7% du sexe masculin. Au contraire, dans le milieu rural 53,1% des enfants sont du sexe masculin contre 46,9% du sexe féminin.

En observant les données sur les **activités exercées par les enfants** on peut conclure que, en Guinée-Bissau, au niveau national, plus d'un enfant sur trois travaille, soit 39% de l'ensemble des enfants de 5 à 17 ans. Quant au sexe, le pourcentage des garçons se trouve au-dessus de la moyenne nationale et il est de 40,4%. Tandis que chez les filles, 37,6% sont économiquement occupés.

On constate également que 40,7% de tous les enfants de 5-17 ans ont déclaré avoir travaillé au cours des 12 derniers mois de référence. Ce taux est assez proche de celui de la semaine de référence qui se situe à 39%.

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural la proportion d'enfants travailleurs est presque trois fois plus importante qu'en milieu urbain : 58,0% contre 21,0% respectivement.

Quant au secteur d'activités économique, 96,8% des enfants économiquement occupés travaillent dans le secteur primaire (agriculture, Forêts et Pêche). Ensuite vient le secteur du commerce, transport et services, qui occupe 2,7% des enfants. Le secteur des constructions occupe la dernière position avec 1,7% des enfants travailleurs.

Chez les enfants économiquement occupés âgés de 5-17 ans, 85,1% sont des travailleurs familiaux sans rémunération; 10,7% travaillent pour compte personnel, mais sans employés, 1,9% sont employés permanents à durée indéterminée. Les enfants ont comme principal lieu de travail les plantations familiales (71,1%).

En ce qui concerne la scolarisation des enfants économiquement occupés, on constate que 69,6% des enfants de 5-17 ans sont scolarisés. Chez les garçons, on remarque une augmentation du taux de scolarisation des enfants à partir de 5-11 ans et 12-13 ans et une baisse pour le groupe de 14-17 ans. La même tendance est constatée pour les enfants du sexe féminin.

Traditionnellement, les tâches ménagères sont exercées majoritairement par les filles, du fait de la place centrale qu'elles occupent dans l'organisation et la gestion des ménages. Ainsi, les données montrent qu'au niveau national 60,1% des enfants

ont déclaré être impliqués dans les tâches ménagères. Parmi eux, la proportion de filles est près de deux fois plus importante que celle des garçons, respectivement 77,1% et 43,8%.

Les régions de Cacheu et Tombali sont celles où les taux d'incidence sont les plus élevés, représentant 71,3% et 70,4% respectivement.

On constate que les filles passent plus d'heures de travail dans les tâches ménagères que les garçons, atteignant en moyenne 14 heures par semaine contre 9 heures pour les garçons.

En ce qui concerne le travail à abolir, 34,2% des enfants de 5 à 17 ans sont concernés par le phénomène. Le taux d'incidence le plus élevé est observé dans la région de Quinara (64,2%), suivi des régions de Cacheu (60,7%), Bafata (54,3%), Oio (48,6%), Gabu(46,3%). Les proportions les plus faibles sont observées dans les régions de Biombo et Secteur Autonome de Bissau (3,4% et 3,9% respectivement). Nous observons aussi que le taux d'incidence est plus élevé chez les enfants du sexe masculin représentant 35,5% correspondant à 78422 enfants contre 32,8% chez les filles.

On note que l'agriculture est la principale branche d'activité qui emploie les enfants, elle est suivie par les services rendus principalement aux entreprises, qui représentent la seconde branche d'activité qui emploie le plus d'enfants impliqués dans le travail à abolir.

Selon le statut de l'emploi relativement les enfants qui font le travail interdit, au niveau national, 85,1% de ces enfants font le travail familial non rémunéré. Tandis que 10,7% sont travailleurs pour compte propre (travailleurs indépendants, mais sans employés). Seulement 1,9% sont employés permanents, c'est à dire, ils travaillent avec une durée indéterminée. Il n'y a pas eu d'enfants qui soient apparemment employeurs.

Les résultats révèlent qu'en Guinée Bissau 21,6% de l'ensemble des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans les travaux dangereux. Les régions avec les plus grandes proportions sont les régions de Quinara (52,1%) d'Oio (34,9%), Bafatá (39,7%) et Gabú (31,1%). C'est dans la région de Biombo et le Secteur Autonome de Bissau qu'on note les taux d'incidence les plus faibles. Ce fléau touche plus le milieu rural que le milieu urbain, puisque 32,5% des enfants du milieu rural exercent des travaux dangereux contre 9,2% en milieu urbain.

Les résultats montrent également que la quasi-totalité du travail à abolir constitue des travaux dangereux. En effet, parmi 10 enfants à avoir exercé une activité à abolir, 6 sont impliqués dans des travaux dangereux, soit 63,3%.

Nous constatons également que l'implication des enfants dans les travaux dangereux augmente progressivement avec l'âge.

Selon les informations obtenues, on observe qu'au niveau national, parmi les enfants exerçant des travaux dangereux, 77350 (82,6%) travaillent dans l'agriculture. On constate aussi que 4,8% des enfants pratiquent d'autres activités de services rendus

principalement aux entreprises non spécifiées et 4,6% pratiquent la pêche, aquaculture et activités des services similaires. Les branches d'activités réputées dangereuses à savoir l'industrie extractive, la construction d'Edifices et Ingénierie Civile occupent très peu d'enfant, moins de 1%.

Quelque soit la région considérée, on observe qu'en général, le taux de scolarisation est plus élevé chez les enfants occupés n'exerçant pas des travaux à abolir que chez les enfants astreints aux travaux prohibés.

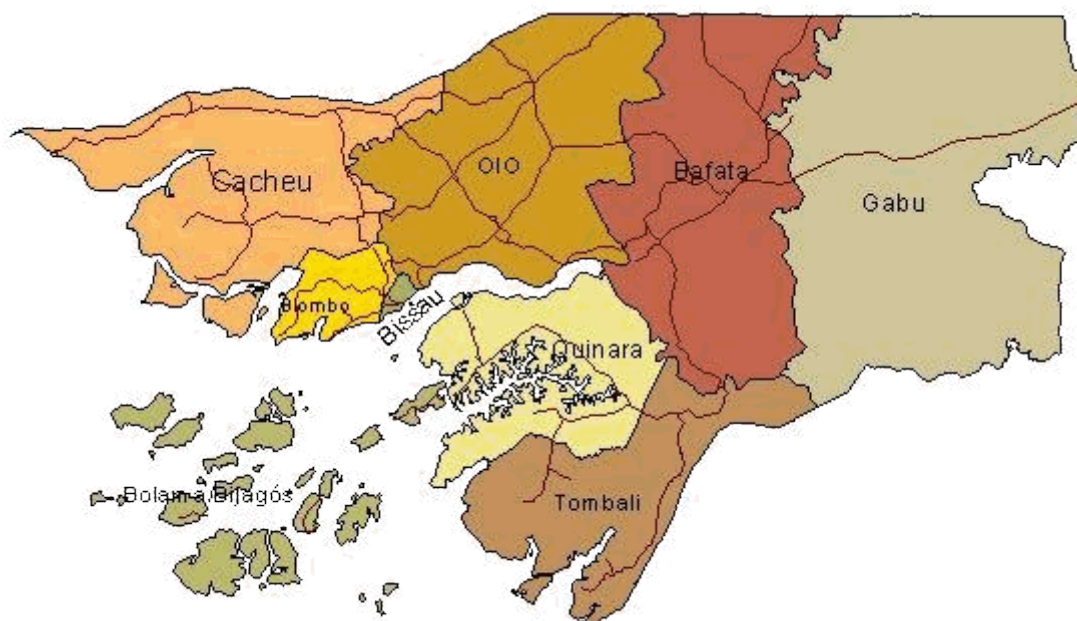
CHAPITRE I - INTRODUCTION

I-1-SITUATION GEOGRAPHIE

La République de la Guinée-Bissau est située en Afrique Occidentale, limitée au Nord par la République du Sénégal, à l'Est et Sud par la République de Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Sa superficie est de 36.125 km².

Sur le plan Administratif le pays est divisé en 8 régions et 1 secteur autonome, à savoir les Régions de Bafata, Biombo, Bolama/Bijagós, Cacheu, Gabú, Oio, Quínara, Tombali et le Secteur Autonome de Bissau, la capitale. Les régions sont à leurs tours divisées en secteurs (36 au total) et ceux-ci en sections, composées par (villages).

La Région de Bolama/Bijagós, située à l'Ouest du pays est un région insulaire, composée de 88 îles formant l'archipel des Bijagos. L'accès à ces îles est assez difficile, seules une vingtaine d'entre elles sont habitées.



Region	Superficie en Km2
Bafatá	5.981,1 Km2
Biombo	838,8 Km2
Bolama / Bijagós	2.624,4 Km2
Cacheu	5.174,9 Km2
Gabú	9.150,0 Km2
Oio	5.403,4 Km2,
Quinara	3.138,4 Km2
SAB (Secteur Autonome de Bissau)	77,5 Km2
Tombali	3.736,5 Km2
TOTAL	36.125Km2

I-2 SITUATION POLITICO-ECONOMIQUE

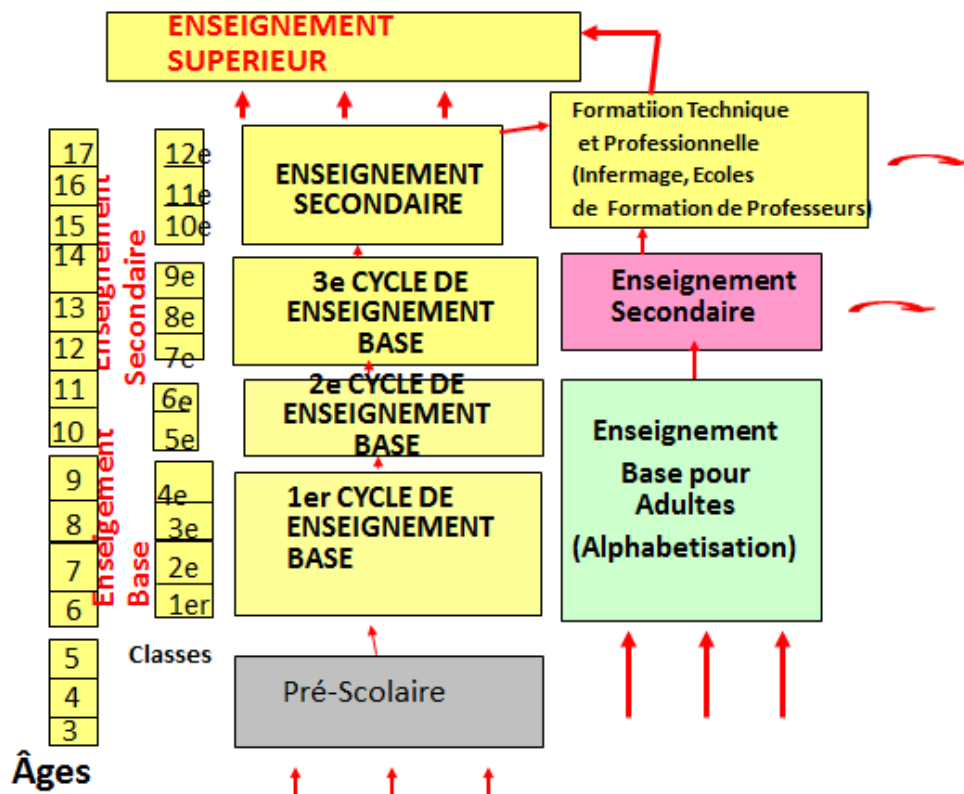
La Guinée-Bissau se trouve dans la 176^{ème} position dans le rapport du Développement Humain 2013, édité par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) qui prend en compte les données de 2011. Cette position place le pays au dessous de la moyenne régionale de l'Afrique sub-saharienne.

Les résultats du dernier recensement de la population (2009) montrent que le nombre total de la population de Guinée-Bissau est de 1.449.230 habitants, parmi lesquelles 35,6% sont des enfants de 5-17 ans.

La situation économique de la Guinée-Bissau s'est dégradée durant ces dernières années, due à l'instabilité politico-militaire mais aussi à cause de la baisse du prix de noix de anacarde , qui constitue le principal produit d'exportation du pays, au niveau du marché national et international. Ces deux facteurs ont influencé négativement la croissance du PIB réel au prix constant de 2005.

Concernant le système éducatif, Il existe une nouvelle Loi de base Approuvée en Septembre 2009 et elle est mise en oeuvre depuis l'année scolaire 2010/2011. Conformément à cette Loi, l'Enseignement de Base qui devait durer 6 ans de et qui concernait les enfants de la tranche d'âge 7-12 ans a été dure présentement 8 ans et concerne les enfants âgés de 6 à 14 ans. Le cycle est divisée en 3 étapes (1^{er} cycle, de 1ere à la 4eme classe ; 2nd cycle, de 5eme à 6eme classe et le 3eme cycle, de 7eme à 9eme classe, respectivement ; couvrant la tranche d'âge officielle de 6–14 ans.

Schema du Systeme National de l'Enseignement et Formation/Guinée-Bissau



Le système sanitaire national est constitué par le Service National de Santé qui inclut à son tour le secteur gouvernemental (public), non gouvernemental (prive) et la médecine traditionnelle.

La politique nationale de santé en vigueur repose sur les points suivants : la santé comme «bien être» ; l'accès universel aux soins primaires de santé de qualité avec equité ; la decentralisation progressive des structures de prises de decisions ; l'autonomisation des structures et la contractualisation des prestataires de soins en vue de garantir la meilleure qualité de prestation de soins de santé ; la participation communautaire dans le financement et gestion des services de santé (IB) ; le developpement d'une politique de ressources humaines ; le développement de partenariat et collaboration inter-sectorielle ; et la valorisation de la médecine traditionnelle.

Le Service National de Santé (SNS) guinéen dispose de trois niveaux : local, régional et central.

Le service public de santé est renforcé par un secteur privé lucratif, concentré à Bissau – avec les Cabinets médicaux, cliniques, laboratoires de diagnostic et un secteur pharmaceutique fort.

Il y a aussi des structures privées dans les régions, principalement au niveau des sièges régionaux où existent des médecins regroupés dans les hôpitaux régionaux. Certaines de ces structures effectuent même les interventions chirurgicales, tandis que d'autres fonctionnent sous forme de Cabinets médicaux. Ils existent aussi beaucoup de postes sanitaires dirigés par les infirmiers ou sage femmes, légalement autorisés à effectuer les circoncisions et autres traitements.

I-3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les données publiées par la Direction du Service des Comptes Nationaux à l'INE, en 2013, indiquent une augmentation du PIB réel (au prix constant de 2005) en 2011 par rapport à 2010 ayant enregistré 396.764 millions de francs CFA et 363.928 millions de francs CFA, respectivement. En 2012 il a été constaté une diminution, en passant de 396.764 millions en 2011 pour 387.903 millions en 2012. Ce qui signifie que le taux de croissance réel du PIB de 2011 par rapport à celui de 2010 est de 9.0% et de 2012 relativement à 2011 est de -2,2%. Selon les données de l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté, la pauvreté extrême a augmenté de 21,8% de la population en 2002 pour 33,0% en 2010.

Cette situation d'augmentation de la pauvreté affecte les couches de la population les plus vulnérables, notamment les enfants.

Les résultats de la même enquête montrent aussi qu'en Guinée-Bissau comme dans plusieurs pays en développement, la pratique du travail des enfants continue à persister au siècle XXI. Ainsi, en accord avec les données de l'enquête en référence, en 2010, dans l'ensemble du pays, 34,4% des enfants dans la tranche d'âge de 6-14 ans travaillent, ayant 36,2% pour les garçons et 32,7% pour les filles. Selon les résultats de la même enquête, dans les autres régions du pays (avec l'exception de Bissau), ce phénomène du travail est encore

plus frappant, 41,9% pour les deux sexes, avec 44,1% pour les enfants du sexe masculin et 39,5% pour ceux du sexe féminin.

Ce phénomène de travail des enfants est aussi visible à Bissau, représentant en moyenne 10,2% pour l'ensemble des deux sexes, 7,4% du sexe masculin et 12,5% du sexe féminin.

On constate qu'en moyenne, parmi les enfants qui travaillent, 89,3% sont occupés dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, avec la plus grande incidence dans les régions (94,9%) et seulement 13,7% à Bissau.

Le problème du travail des enfants est réel en Guinée Bissau. A ce propos, le Gouvernement, soucieux avec cette situation de la violation des droits et bien être de l'enfant, et le danger de ce phénomène pour la nation guinéenne, a décidé de réaliser une enquête nationale sur le travail des enfants en appui au Ministère du travail, a travers l'Institut National de la Statistique, avec l'appui technique et financier du projet du BIT/IPEC "Prévention et Elimination du Travail des enfants dans les Pays de l'Afrique Occidentale" sous la direction technique du Programme d'Informations Statistiques et de suivi sur le Travail des enfants (SIMPOC) du BIT. Cette enquête a eu aussi l'appui financier de l'UNICEF-Bissau.

I-4 : OBJECTIF

Objectif général

L'objectif fondamental de cette enquête est de générer des données statistiques fiables sur les activités (économiques et non économiques) exercées par les enfants, dans le but de créer une base des données quantitatives et qualitatives relative au travail des enfants dans le pays.

Objectifs spécifiques

Collecter des informations statistiques qui permettent de caractériser:

- Le travail des enfants de 5-17 ans;
- Sa nature;
- Les causes qui sont à son origine;
- Les conditions de travail des enfants;
- La durée de travail;
- Les principaux secteurs d'activités des enfants;

Les conséquences du travail des enfants par rapport à la santé, l'éducation, la sécurité et le développement normal de l'enfant.

CHAPITRE II – INSTRUMENTS JURIDIQUES, CONCEPTS ET DÉFINITIONS RELATIFS AU TRAVAIL DES ENFANTS

2.1. INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Du point de vue des droits humains, le travail des enfants dans le monde est considéré comme une flagrante violation. C'est pour cela que la communauté internationale, à la défense des droits et bien être des enfants, a adopté les lois internationales qui sont les « conventions internationales en faveur des enfants » notamment : la convention internationale des Nations Unies relative aux droits des enfants, convention n° 29 de OIT sur le travail forcé, les conventions n° 182 (1999) et 138 (1973) de l'OIT respectivement sur les pires formes de travail des enfants et sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, . ratifiés par la Guinée-Bissau le 05 Mars 2009 et la Charte africain du droit et bien être des enfants. En plus de cela, la Guinée-Bissau, a signé des accords multilatéraux avec la République du Sénégal, de la Guinée-Conakry et du Mali dans le cadre de la lutte contre le trafic d'enfants au niveau de la CEDEAO.

Dans le contexte de la CPLP, la Guinée-Bissau a adhéré au plan d'action des pays membres de la CPLP

2.2. LE CADRE LÉGISLATIF NATIONALE ET LES RÉPONSES AU TRAVAIL DES ENFANTS

La Constitution de la République de la Guinée-Bissau, instrument placé au sommet de la hiérarchie des normes juridiques, ne contient pas une disposition qui interdit spécifiquement le travail des enfants.

Cependant, le N°2 de l'article 29° de la Constitution de la République de la Guinée-Bissau (CRGB), stipule que les dispositions de la Constitution relatives aux droits fondamentaux doivent être interprétées, intégrées et amplifiées conformément aux normes de la déclaration Universelle des Droits Humains. Cet article montre que la déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée par la législation guinéenne. Il faut noter que cet instrument juridique international interdit le travail des enfants.

Dans le domaine de la législation nationale, la Loi Générale du Travail (LGT), en vigueur en Guinée-Bissau, dans son chapitre XIII, intitulé 'Trabalho de menores'', traite la question de la prohibition du travail des enfants. La LGT règle, de façon exhaustive, la prohibition du travail dans les articles 146°-154°.

Notre législation nationale interdit, de façon générale, le travail des enfants, avec un certain nombre de dérogations dans des conditions bien définies.

L'Article 146° de la LGT considère comme travail des enfants tout le travail exercé par un enfant dont l'âge est inférieur à 14 ans. Autrement dit, les enfants dont l'âge est supérieur à 14 ans sont autorisés à signer un contrat de travail, mais, il faut

souligner, dans les conditions rigoureusement réglementaires. En plus, le projet de loi en cours propose de déplacer l'âge minimum d'admission à l'emploi de 14 à 16 ans, pour mieux être en conformité avec la convention numéro 138, qui propose 15 ans comme l'âge minimum d'admission de l'enfant à l'emploi.

En ce qui concerne les pires formes de travail des enfants, le législateur guinéen interdit l'emploi des mineurs de moins de 18 ans dans les travaux considérés comme dangereux. On considère travaux dangereux les travaux lourds, travaux effectués dans des conditions dangereuses, ainsi que les travaux souterrains, voire l'article 148° de la LGT.

En Guinée Bissau, les travaux dangereux ne sont pas suffisamment réglementés mais cette insuffisance sera atténuée avec l'élaboration et l'adoption de la liste des travaux dangereux, un instrument juridique en préparation en Guinée-Bissau.

Donc, on peut affirmer que la législation du travail de la Guinée-Bissau englobe une grande partie des droits consacrés dans les conventions 138 et 182, comme : l'âge minimum de l'admission à l'emploi, la liste des travaux dangereux n'est pas encore disponible mais il existe une liste de travaux interdits aux personnes âgées de moins de 18 ans.

En plus, selon la législation nationale, même si l'enfant complète 14 ans, s'il ne fréquente pas le système scolaire qui est obligatoire, il ne peut être employé, à moins son impossibilité à fréquenter l'école n'ait été prouvée. Parmi les raisons acceptées figurent la l'inexistence des établissements de l'enseignement dans zone de résidence de l'enfant.

Le législateur national impose à l'employeur l'obligation de veiller à la formation du mineur qui travaille dans son entreprise, cela dans les conditions acceptables d'admission à l'emploi des mineurs, article 150.

Il est imposé à l'employeur l'obligation de prendre les dispositions nécessaires pour que l'enfant qui travaille dans l'entreprise soit dans des conditions de travail appropriées pour son âge de façon à assurer son développement normal physique et psychologique.

Le travail de nuit est interdit aux enfants ; exceptionnellement et sous certaines conditions, les travaux nocturnes des mineurs avec l'âge supérieur à 16 ans peuvent être autorisés.

Pour permettre une fiscalisation effective de l'emplois des mineurs, notre législateur oblige, aux termes de l'article 154° de la LGT, ci-dessus " livret du registre, l'employeur à disposer d'un livret du registre où doit figurer l'identification et l'âge des mineurs au service de l'entreprise, ce qui facilite les activités de contrôle des inspecteurs. La non application de cette norme implique l'application de sanctions à l'entreprise ou employeur en infraction.

L'Application de la convention n°138 n'exclut aucune branche d'activité, ce qui veut dire que la convention est applicable à toutes les branches d'activités économiques.

On vérifie la comparabilité de la législation nationale et les normes des conventions numéros 138 et 182. Le problème qui se pose est lié au fait que la législation nationale ne couvre pas toutes les matières réglementées par les conventions. Par exemple le pays ne possède pas encore de liste des travaux dangereux comme recommandée par la convention 182.

Il n'existe pas une norme dans les textes nationaux de la Guinée qui oblige le gouvernement à réhabiliter et garantir l'intégration des victimes du travail des enfants.

En termes de réponse législative nationale à la traite des enfants, le phénomène a été débattu il y a quelques années de cela en Guinée-Bissau. A partir de 2005, quelques actions de lutte contre ce phénomène ont commencé à voir le jour. A titre d'exemple, le pays compte avec un Comité de lutte contre la traite des êtres humains, maxime enfants, qui intègre les organisations de différentes provenances : Gouvernement, Société Civile, représentée par les ONGs, et les partenaires sociaux, employeurs et travailleurs.

Il a été enregistré une importante avancée dans la lutte contre le trafic des êtres humains en Guinée-Bissau avec l'approbation, en 2011 de la loi sur le trafic des êtres humains, la loi numéro 11/2012, qui criminalise le trafic des êtres humains et sanctionne, avec la peine maximale, toute personne qui s'active à ce trafic.

Dans le projet de Code dont un des aspects porte sur les activités des enfants, il est prévu que les employeurs fournissent un certain nombre d'informations concernant les enfants qu'ils emploient.

Cette exigence dans les procédures écarte la possibilité que l'enfant soit exploité et permet à l'inspection général du travail de pouvoir accéder, quand il le juge nécessaire à toutes les informations relatives aux enfants employés.

2.3. CONCEPTS ET DÉFINITIONS RELATIFS AU TRAVAIL DES ENFANTS

Le concept le plus étendu pour mesurer le travail des enfants est le cadre des activités productives selon la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants, adoptée lors de la 18ème Conférence internationale des statisticiens du travail (décembre 2008). Il comprend les enfants occupés économiquement et ceux dans les autres activités productives. Dans le contexte de la Guinée, le travail des enfants est mesuré en termes de leur engagement dans les activités productives du domaine de la production du système de la comptabilité nationale (SCN). L'analyse des données de l'Enquête Nationale sur le Travail des enfants en Guinée fait

référence à des conventions internationales, des textes de lois qui règlementent le travail des enfants dans le pays.

- **Enfant**

Un enfant désigne toute personne ayant moins de 18 ans selon la Convention des Nations Unies sur le Droit des Enfants de 1989 et la Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (PFTE) de 1999.

Note: Comme il est communément admis qu'un enfant de moins de 5 ans est très jeune pour travailler ou pour commencer l'école, l'analyse portera sur les enfants âgés de 5 à 17 ans comme recommandé par la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants.

- **Enfants occupés**

Les enfants occupés économiquement – salariés, indépendants et travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale – sont ceux qui s'engagent dans toute activité dans le domaine de la production du SCN, ne serait ce qu'une heure au cours de la période de référence. Autrement dit, il s'agit de ceux qui ont un emploi.

Est considéré comme emploi du moment, toute activité effectuée pendant au moins une heure contre un revenu en espèces ou en nature pendant les 7 derniers jours. Cependant, sont classées dans cette catégorie, les personnes ayant un emploi, mais qui n'ont pas travaillé au cours de la période considérée pour cause de vacances ou congé professionnel, de congé de maladie ou d'accouchement, ou même de cessation temporaire de travail pour grève, saison morte, arrêt technique, etc. devant durer moins d'un mois. Par ailleurs, les aides familiaux, les apprentis et les stagiaires non rémunérés sont également considérés comme des enfants occupés.

Il est important de préciser que le concept d'«enfants travailleurs» basé sur l'activité économique exclut les enfants cherchant du travail ou ceux qui sont au «chômage». Raison pour laquelle, il est plus judicieux de parler d'«enfants occupés économiquement» au lieu d'«enfants économiquement actifs».

Travail des enfants

L'expression travail des enfants à abolir ou simplement travail des enfants¹ s'entend de l'exercice par un enfant de travaux interdits, et plus généralement, de types de travail qu'il convient d'éliminer car jugés non souhaitables tant socialement que moralement selon la législation nationale, les conventions de l'OIT, la convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, et la convention n° 182 sur les pires formes de travail

¹ Dans ce rapport, nous utiliserons indifféremment les termes suivants: *travail des enfants à abolir*, *travaux interdits/prohibés aux enfants*.

des enfants, 1999, ainsi que les recommandations n° 146 et n°190, qui les complètent.

C'est une notion plus étroite que celle d'«enfants occupés économiquement» puisqu'elle exclut les enfants âgés de 12 ans ou plus qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et les enfants âgés de 16 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme étant «dangereux».

Pour des objectifs de mesure statistique, le travail des enfants concerne toute personne âgée de 5 à 17 ans qui au cours d'une période de temps donnée a exercé une ou plusieurs des activités suivantes:

- a) pires formes de travail des enfants, telles que décrites ci-dessous.
- b) activité économique avant l'âge minimum d'admission à l'emploi, à savoir 16 ans en Guinée.

Il est mesuré en termes de l'engagement des enfants dans les activités productives dans le cadre du domaine de la production du SCN2.

Par contre, certaines formes de travail n'entrent pas dans la catégorie de travail des enfants. Il s'agit des tâches ménagères ou familiales, exercées dans les entreprises familiales ou les activités exercées en dehors des heures scolaires et pendant les vacances en vue de gagner de l'argent de poche. Ce type de travail contribue au développement des enfants et au bien-être de leur famille; il leur permet d'acquérir des compétences, des habitudes et de l'expérience qui renforceront leur rentabilité et leur productivité une fois adultes.

Pires formes de travail des enfants

Selon la convention n°182 de l'OIT, les pires formes de travail des enfants désignent:

«a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;

2PERIODE DE REFERENCE: Le travail des enfants est mesuré au cours d'une semaine de référence pendant l'année scolaire au lieu d'une longue période comme l'année. Une période de référence d'une semaine est plus convenable parce qu'elle permet une mesure plus précise de l'activité économique et limite les ambiguïtés résultant de l'incidence des changements de statut et des statuts multiples dans l'activité économique de même que dans l'intensité du travail qui peuvent survenir pendant une longue période de référence. De plus, la plupart des sources de données existantes ont pour référence la semaine.

- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales;
- d) les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.»

Pour un souci de clarté, les pires formes de travail des enfants sont regroupées en deux catégories: les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux (les alinéas a) à c)) et les travaux dangereux (l'alinéa d).

Pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux

La présente enquête ne permet pas de couvrir toutes les «pires formes autres que les travaux dangereux» en ce sens qu'elles s'appréhendent par des opérations spécifiques. En fait, les concepts et définitions statistiques de certaines formes de travail des enfants ne sont pas suffisamment développés. Les méthodes statistiques de mesure sont encore au stade d'expérimentation. Dans cette perspective, nous avons introduit un module sur la traite des enfants dans le cadre de la présente enquête nationale sur le travail des enfants. Les informations collectées à partir de la traite des enfants sont traitées dans le dernier chapitre de ce rapport.

Travaux dangereux

On entend par «travail dangereux» toute activité ou occupation qui, de par sa nature ou son type, se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité, la santé (physique ou mentale) et le développement moral de l'enfant. Le danger peut également être induit par une charge de travail excessive, par les rigueurs physiques associées à la tâche, ou par l'intensité du travail – durée ou nombre d'heures –, même lorsque l'activité ou l'occupation est réputée non dangereuse ou «sûre». La liste de ces formes de travail doit être établie au niveau national à l'issue de consultations tripartites.

CHAPITRE III: MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

3.1.ECHANTILLON

L'échantillon de cette enquête a été établi à partir de la base de sondage issue du troisième RGPB-2009, où le pays est divisé en 2034 DR. Et ceux-ci à leurs tours sont répartis en zones: rurales et urbaines. Le pays est composé de 9 Régions, y compris le Secteur Autonome de Bissau. Chaque Région ou strate à une composante rurale et une composante urbaine. Le Secteur Autonome de Bissau est considéré comme une strate du fait de sa spécificité.

Dans le processus de sélection de l'échantillon, la méthode utilisée est l'échantillonnage aléatoire à deux niveaux, avec la probabilité proportionnelle à la taille (PPT). l'Unité primaire de sondage est le DR. dans le premier niveau, les DR ont été tirés à l'intérieur de chaque strate ou région réparties en milieu rural et urbain avec une PPT. A cause de sa spécificité, le SAB a été considéré une strate, parce que c'est la capitale politique et administrative du pays, représentant plus de la moitié (68.8%) de la population urbaine du pays. Dans un total de 2034 DR au niveau national, 354 DR ont été tirés de façon indépendante.

Au deuxième niveau les ménages ont été tirés (qui à leurs tours constituent l'unité secondaire du sondage) à l'intérieur de chaque DR. Les ménages ont été sélectionnés dans chaque DR avec la probabilité constante dans chaque strate. Ainsi, 5310 ménages ont été tirés pour l'enquête. L'échantillon est représentatif au niveau national, milieu de résidence et région. Le tableau ci-dessous montre la répartition de l'échantillon par région:

Tableau 3.1. Répartition de l'échantillon de ménages par DR et Région :

Région/Strate	Total DR(ZD) par Région/strate	DR Urbain	DR rural	Total ménages par Région/strate	Total ménages urbain	Total ménages rural
Tombali	27	11	16	405	165	240
Quinara	17	4	13	255	60	195
Oio	56	15	41	840	225	615
Biombo	22	7	15	330	105	225
B/Bij	12	3	9	180	45	135
Bafata	50	15	35	750	225	525
Gabú	52	12	40	780	180	600
Cacheu	50	14	36	750	210	540
SAB	68	68	0	1020	1020	0
Total	354	149	205	5310	2235	3075

3.2. QUESTIONNAIRES

Dans le cadre de cette enquête deux questionnaires (ménages et enfants) standard de l'OIT, ont été utilisés. Ces questionnaires ont ensuite été adaptés à la réalité nationale, avec la participation et contribution des points focaux de différentes institutions, notamment: AMIC, UNTG, Direction Générale de Travail, Emploi et Formation Professionnelle, OIT, UNICEF et l'Equipe Technique de l'INE, dans les régions du comité de pilotage, l'organe créé pour superviser tout le processus de l'enquête.

Quant aux questionnaires, celui du ménage est constitué de deux parties: A et B. La partie A est composée de 6 sections, tandis que la B est composée de 2 sections.

Partie A: Section I (Module de listage de tous les membres du ménage). Section III (Statut de l'activité pour tous les membres du ménage de 5 ans ou plus et tâches ménagères). Section IV (Perception des parents/tuteur sur les enfants travailleurs de 5-17 ans). Section V (Statut de l'activité habituelle de tous les membres du ménage de 5-17 ans dans les 12 derniers mois) et Section VI (Enfants de 5-17 ans qui vivent loin de leurs ménages).

Partie B: Section I (Caractéristiques du ménage) et Section II (Statut socioéconomique du ménage).

En ce qui concerne le questionnaire destinés aux enfants, il est composé de 3 Sections à savoir: La section I se réfère aux questions liées à la sécurité et à la santé de l'enfant de 5-17 ans; Section II, sur l'activité domestique des enfants de 5-17 ans; Section III- traite des enfants.

3.3. COLLECTE DES DONNEES

Dans le cadre de l'enquête sur les activités des enfants en Guinée-Bissau, les activités préparatoires ont consisté à l'élaboration des questionnaires (Questionnaires du ménage et Questionnaire pour les enfants qui a débuté en Mars 2012) et, conséquemment, la réalisation de la formation des agents de terrain (29/04/2013 au 03/05/2013). Après cela, il a été donné le coup d'envoi de l'opération de collecte de données dans l'ensemble du territoire national avec une durée de 30 jours, du 05 Mai 2013 jusqu'au 04 Juin 2013.

Pendant la collecte, les moyens financiers et logistiques qui ont été mobilisés ont permis l'accomplissement total du travail programmé dans la présente étude. Tout au long de cette opération, il a été possible d'enquêter 5309 ménages, parmi les 5310 planifiés cela veut dire que le taux de réponse a été de 99,98%. Ces ménages ont

été sélectionnés de façon aléatoire à partir des 354 DR et localisés dans les différentes zones du pays.

Conformément au plan de distribution des équipes, initialement toutes elles ont travaillées dans le Secteur Autonome de Bissau (SAB), après chaque équipe a rejoint sa région respective jusqu'à la fin des activités de collecte de données sur le terrain.

Le plan de distribution des agents sur le terrain a été effectué en fonction des difficultés d'accès aux localités sélectionnées, des conditions climatiques (dus à la pluie) et la disproportionnalité en termes de la taille de l'échantillon des DR sélectionnés par chaque région/strate.

Au cours de la collecte des données, l'équipe technique de supervision a effectué un suivi ponctuel à travers des visites régulières (par semaine) sur le terrain. Les objectifs de ce suivi sont :

1. Recueillir le questionnaire déjà remplis par le bureau central de l'équipe technique de l'enquête ;
2. Evaluer les progrès atteints par les enquêteurs;
3. Vérifier les questionnaires remplis par les enquêteurs et procéder à d'éventuelles corrections, en cas d'erreurs
4. Prendre connaissance des difficultés rencontrées par les enquêteurs sur le terrain;
5. Prendre les mesures correctives, en cas de situation sur le terrain susceptibles d'empêcher la progression normale du travail de l'enquête,

3.3.1. FORMATION DES AGENTS DE COLLECTE DE DONNEES SUR LE TERRAIN

L'application pratique des questionnaires exige de la part de l'agent de collecte une capacité de réflexion rapide et une habilité dans le remplissage correct de ces documents. Pour cette raison, il a été organisé un séminaire de capacitation à l'intention des potentiels candidats durant 5 jours, dans lequel a pris part le coordonnateur national du projet IPEC/AECID en Guinée-Bissau.

Le séminaire a vu la participation de 60 personnes et a été animé par deux techniciens de l'INE, à travers un plan de formation préparé antérieurement. L'un des aspects importants de ce plan est le fait qu'à la fin de chaque module il est réalisé un test pratique d'évaluation des candidats. Deux autres activités pratiques d'évaluation ont été réalisées aussi, la première a mis l'accent sur le questionnaire relatif aux ménages, le second sur le questionnaire pour les enfants et à la fin un test pour les deux questionnaires.

Les tests effectués ont non seulement permis d'évaluer le niveau de compréhension des questionnaires par les participants et l'applicabilité pratique de ces mêmes

questionnaires par les agents de terrain, mais aussi de confirmer leur adaptabilité à la réalité nationale.

À la fin du séminaire ont été sélectionnés 40 agents pour la collecte (32 enquêteurs et 8 contrôleurs) et plus 4 suppléants.

Ensuite ont été recrutés aussi 4 cartographes de l'INE avec expérience dans le domaine, pour assurer l'orientation cartographique des agents sur le terrain.

3-3.2. ORGANISATION DE LA COLLECTE DE DONNEES

Avec le but de collecter les données auprès des ménages à partir du Plan de sondage constitué de huit strates plus un (SAB), tous repartis selon le milieu de résidence (1- Milieu urbain et 2- rural), huit équipes ont été constituées, chacune composée d'un contrôleur et de quatre enquêteurs.

Considérant les facteurs d'accessibilité en termes de routes publiques et de communication, et de l'accès impératif de supervisions ponctuelles dans les zones de collecte, il a été décidé de placer toutes les équipes, au début de la collecte, à Bissau, avec l'objectif d'un meilleur contrôle de la qualité des données collectées et le renforcement ponctuel de capacités des enquêteurs, avant d'aller dans leurs régions respectives.

3-3-3. METHODE DE LA COLLECTE DES DONNEES

Au long du processus de collecte des données dans tous les DRs, les agents qui font partie de chaque équipe ont eu à parcourir leurs DR tous les jours, à travers la liste des Chefs de Ménages sélectionnés mis à la disposition de chaque équipe et les entrevues directes ont été réalisées.

3.3.4. ACCES AUX MENAGES

Pour permettre aux agents d'accéder aux ménages sélectionnés dans les DRs échantillonnés au niveau des régions, neuf (09) véhicules ont été loués, dont 8 pour les équipes, correspondant au nombre des équipes sur le terrain et un (1) pour la mission de supervision technique. Cette dernière consistait à faire un suivi dans le remplissage correct des questionnaires la collecte des questionnaires déjà remplis afin de les acheminer au bureau central de l'Equipe Technique de l'étude.

La problématique du transport dans les îles a trouvé solution à travers la location d'une pirogue pour permettre à l'équipe l'accomplissement des tâches et objectifs qui lui sont assignés.

3.3.5. SENSIBILISATION

En ce qui concerne la sensibilisation, avant le départ des agents sur le terrain, une lettre d'information a été envoyée aux Gouverneurs régionaux et sectoriels, afin à la date du début de l'enquête. D'autre part, il a été décidé aussi de réaliser des annonces au niveau des organes de communication social (radios du SAB et communautaires dans les régions) et aussi à travers des contacts directes des agents avec la population et les autorités locales.

3.3.6. DIFFICULTES SUR LE TERRAIN

Parmi les principales difficultés rencontrées par les agents sur le terrain pendant le processus de collecte des données on peut souligner les suivantes :

- Dispersion des DRs et localités (villages) sélectionnées
- Mauvaises conditions de vois d'accès aux localités;
- Difficile période de réalisation de l'enquête sur le terrain (période de pluies).

3.3.7. TRAITEMENT DES DONNEES

Après l'opération de collecte des données sur le terrain (05 Mai au 04 Juin 2013) le processus de traitement des données a débuté aussitôt.

Ainsi, cette étape a commencé avec les activités suivantes:

- Codification des questionnaires remplis;
- Introduction des questionnaires codifiés, a travers la maquette fait dans le programma CspRo;
- Correction des fichiers transférés de données de CspRo pour la base de données SPSS et sa validation.

CHAPITRE IV: CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION CIBLE

4.1. COMPOSITION DE LA POPULATION DE 5-17 ANS

Dans le cadre de cette étude, l'analyse a été faite selon le milieu de résidence, le groupe d'âges, les régions et le sexe. Cette désagrégation permet de mieux comprendre les proportions des enfants de 5-17 ans entre garçons et filles, sa distribution par tranches d'âges, localisation dans les différentes régions du pays et leur milieu de résidence .

Les données montrent également qu'au niveau national, plus de la moitié (57%) de la population de 5-17 ans est constituée par les enfants du groupe d'âges de 5-11 ans et 28% représente la population âgée de 14-17 ans. Quant au sexe, on constate quasiment la même proportion entre filles et garçons.

Tableau 4.1: Répartition de la population de 5-17 ans par groupes d'âges, milieu de résidence selon le sexe

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Groupes d'âges						
5-11 ans	129519	57	123370	57	252889	57
12-13 ans	35504	16	32909	15	68413	15
14-17 ans	61533	27	61083	28	122616	28
Total	226556	100	217361	100	443917	100
Milieu de résidence						
Urbain	100732	44,5	106073	48,8	206805	46,6
Rural	125824	55,5	111289	51,2	237113	53,4
Total	226556	100,0	217361	100,0	443917	100,0

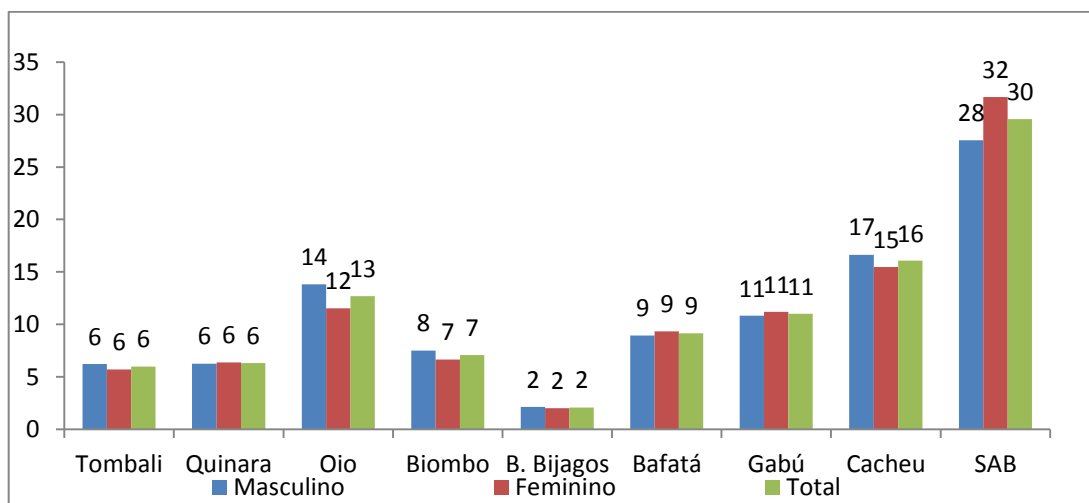
Les données du tableau ci-dessous, relativement au milieu de résidence, au niveau national, montrent que 53,4% des enfants de 5-17 ans vivent dans le milieu rural et seulement 46,6% du milieu urbain. On constate aussi la prédominance de la population rurale, qui se situe au-dessus de 50% qui est plus accentué chez les garçons que chez les filles.

Quant au milieu de résidence, dans le milieu urbain les enfants du sexe féminin sont légèrement prédominants, et représentent 51,3% contre 48,7% du sexe masculin. Au contraire, dans le milieu rural 53,1% des enfants sont du sexe masculin contre 46,9% du sexe féminin.

En observant les données du graphique 1, nous pouvons constater que, au niveau national le SAB présent un plus grand nombre (30%) des enfants de 5-17 ans en relation aux autres Régions. Après le SAB, vient les Régions de Cacheu, Oio et Gabú par le nombre des enfants de 5-17 ans, avec 16%, 13% et 11%, respectivement. Les autres Régions enregistrent chacune moins 10% des enfants de la tranche d'âge en référence.

La structure de la population de 5-17 ans par région, selon le sexe, montre que dans le SAB les enfants du sexe féminin représentent 32% contre 28% du sexe masculin. Tandis que dans la Région de Oio, Cacheu et Biombo la proportion des enfants du sexe masculin est supérieure à celle du sexe féminin. Cette disproportion est plus élevée dans la région de Oio et Cacheu.

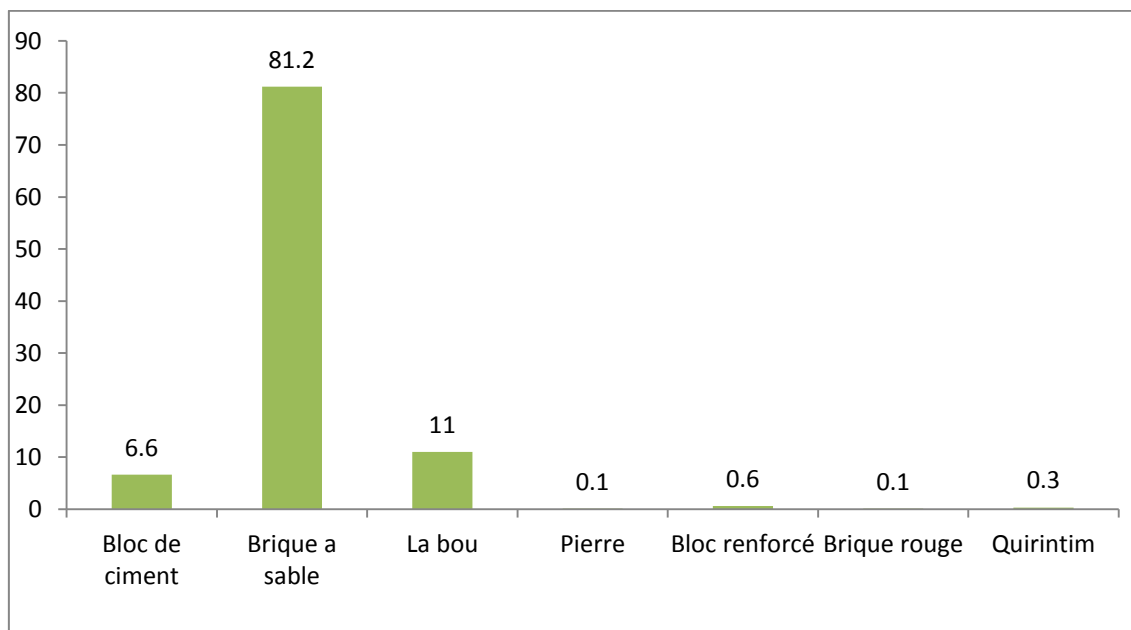
Graphique 1: Répartition de la population de 5-17 ans par Région, selon le sexe, en %



4.2. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

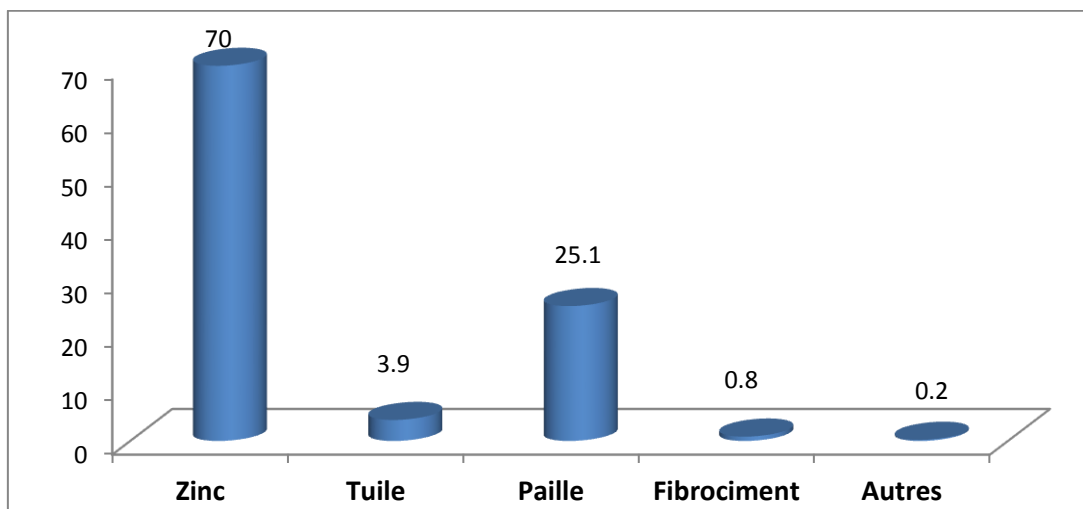
En ce qui concerne la partie externe des logements, les données du graphique 2 montrent que les unités de logements faits de brique à sable, de boue et bloc de ciment sont plus représentatifs, avec l'accent particulier sur ceux du sable, et représentent 81,2%, 13% et 6,6% respectivement.

Graphique 2. Distribution des ménages par types de murs externes des logements, %



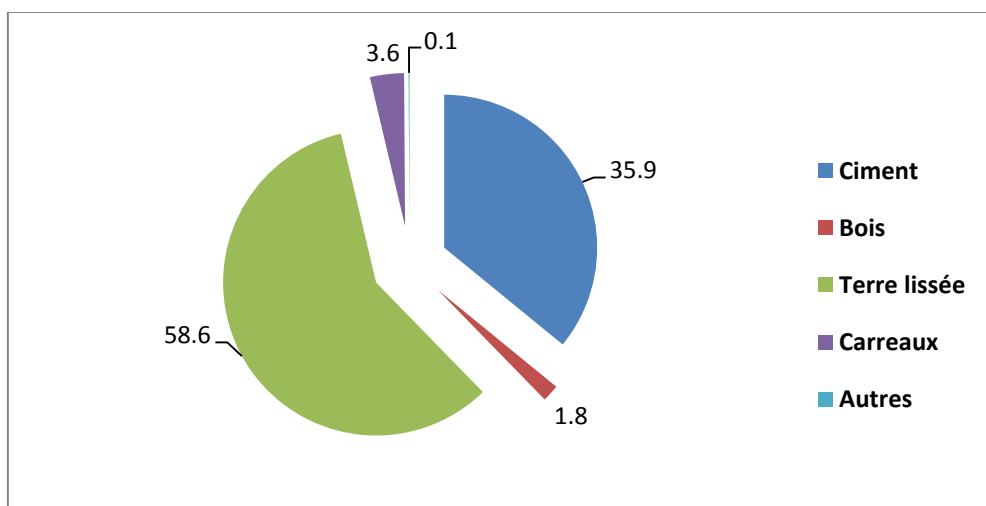
Les données du graphique 3 montrent qu'au niveau national, 70% des unités de logements des ménages enquêtés sont couverts de zinc, 25,1% de paille et seulement 3,9% de tuile. Les autres types de couverture, Telles que le fibrociment et autre, représentent 8,8% et 0,2% respectivement.

Graphique 3: Distribution des ménages par type de couverture des unités de logements, %



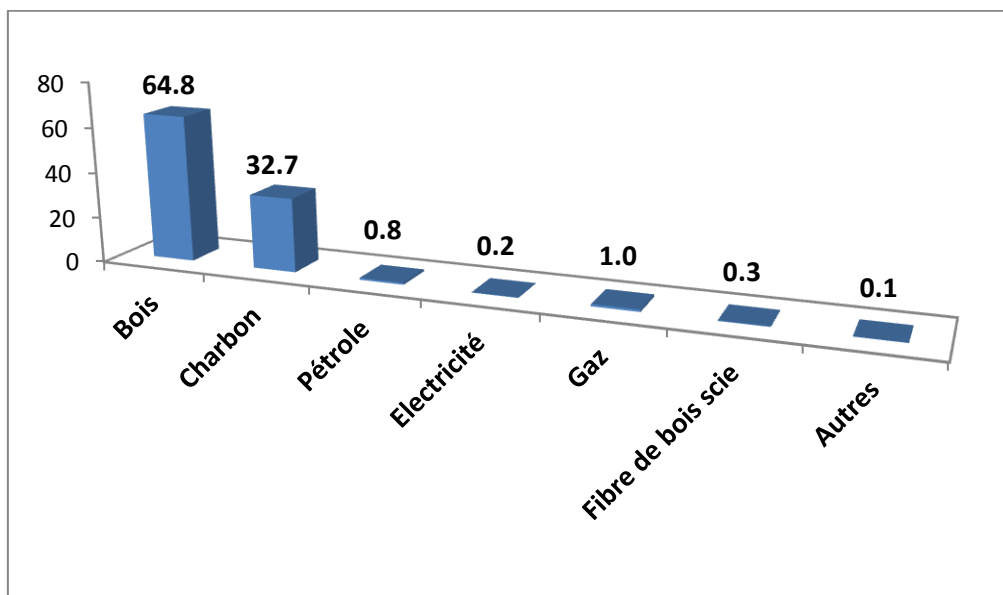
Les données du graphique 4 montrent que 58,6% des unités de logements sont construites de revêtement de terre, 35,9% sont du ciment. 3,6% des logements ont le revêtement de carreaux. Les autres logements ont d'autres types de revêtements avec des proportions insignifiantes.

Graphique 4. Distribution des logements par types de revêtements, %



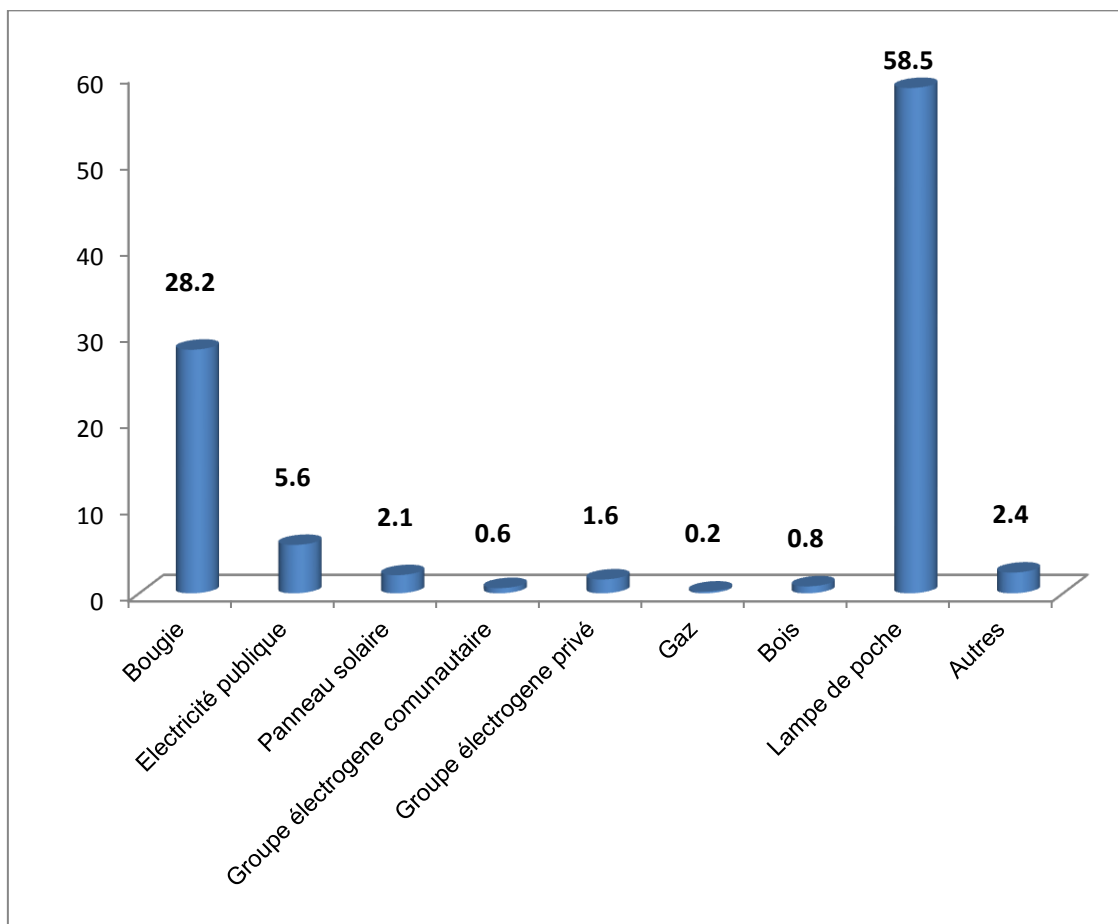
En observant les données du graphique 5 nous constatons qu'au niveau national, 64,8% des ménages utilisent le bois comme principale source d'énergie pour la cuisine, tandis que 32,7% des ménages utilisent le charbon. L'utilisation du gaz et de l'électricité est encore insignifiante et représente seulement 1% et 0,2% respectivement.

Graphique 5. Distribution des ménages par différentes sources d'énergies pour la cuisine, %



Les données du graphique 6 montrent qu'au niveau national, 58,5% des ménages utilisent lanterne comme principale source d'énergies pour l'éclairage et 28,2% utilisent la bougie. L'utilisation de l'électricité publique comme principal source de l'énergie pour l'éclairage est très faible (5,6%). L'usage du groupe électrogène comme source alternative est très faible et représente 1,6%et 0,6% pour le groupe électrogène privé et groupe électrogène communautaire, respectivement.

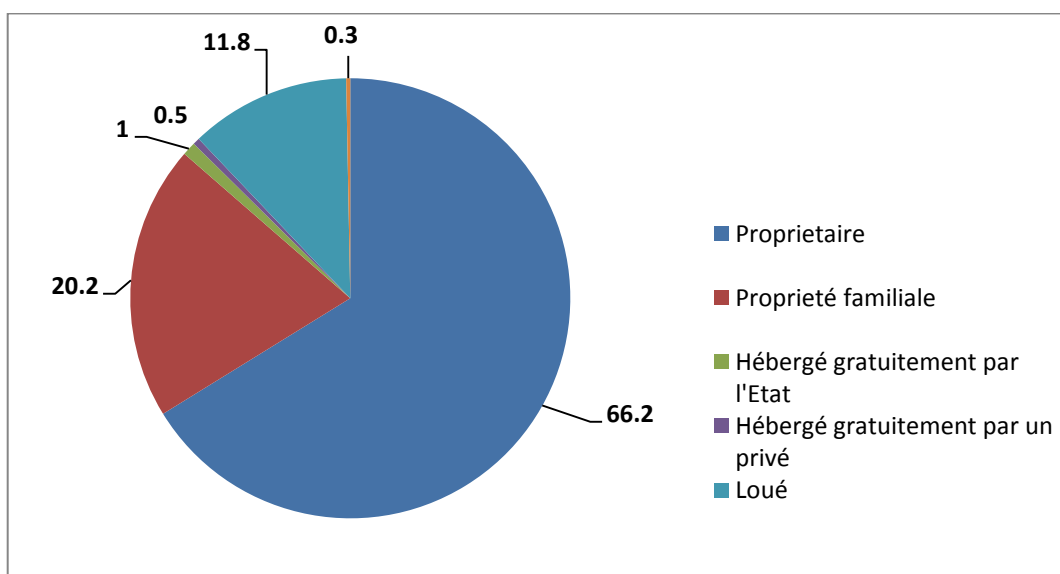
Graphique 6: Repartition des menages par principales sources de l'énergie pour illumination, %



4.3. ACCES AU LOGEMENT

Données du graphique ci-dessous montrent que 66,2% des chefs de ménages au niveau national sont propriétaires des logements où ils habitent. Ensuite, on constate que 20,2% des ménages vivent dans des appartements avec un ou deux membres. En même temps, on constate que 11,8% des ménages habitent dans les logements loués. En dernière position se trouve le pourcentage des ménages qui sont logés gratuitement, représentent 1,0% du total des ménages du pays.

Graphique 7: Distribution des ménages par statut d'occupation des logements

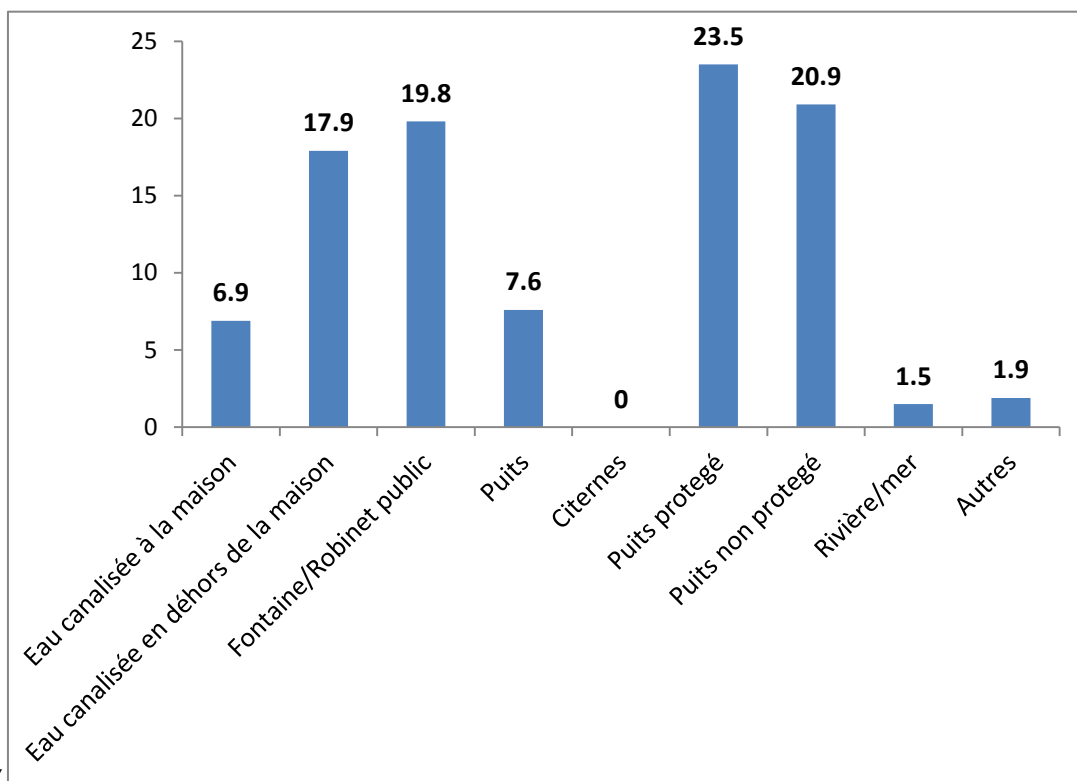


4.4. ACCES A L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

En Guinée-Bissau la question de l'accès à l'eau potable constitue une préoccupation majeure de la population et du gouvernement, d'où l'importance d'analyser son impact sur le bien être de la population.

Les données du graphique 8 montrent que 24,8% des ménages ont accès à l'eau canalisée, parmi eux, 17,9% des ménages ont accès à l'eau canalisée en dehors de leurs habitations et 6,9% à l'intérieur. Au même temps 23,5% des ménages l'accès à l'eau du puits protégé. Les ménages avec l'accès au puits d'eau publique représentent seulement 19,8% de tous les ménages, tandis que 1,5% des ménages ont accès à l'eau de la rivière/source/mer.

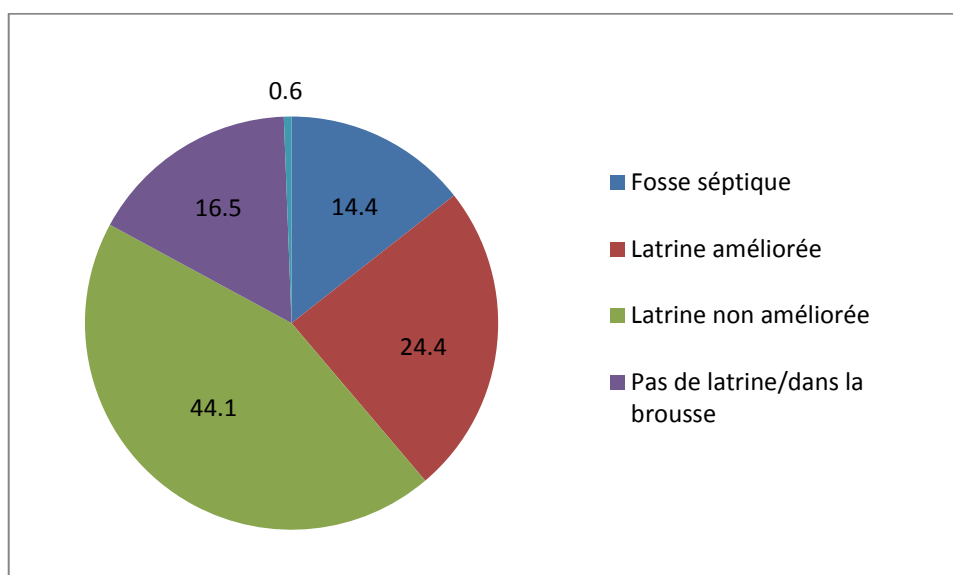
Graphique 8: Répartition des ménages par principal source d'eau potable à



boire, %

Quant à l'assainissement, les données du graphique 9 montrent que encore 44,1% des ménages utilisent latrines non améliorées pour satisfaire leurs besoins, tandis que 16,5% de tous les ménages ne disposent de aucun type de latrines et satisfait ses besoins à l'aire libre/brousse. La fosse septique é utilisé par seulement 14,4% des ménages et le latrine amélioré par 24,4%.

Graphique 9: Répartition des ménages par principal type d'égout utilisé, %



CHAPITRE V. ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES ENFANTS

5.1. ACTIVITES ECONOMIQUES DES ENFANTS DE 5-17 ANS

5.1.1. Enfants économiquement occupés au cours de la dernière semaine de référence

Tableau 5.1 : Effectif et Proportion des enfants économiquement occupés durant la semaine de référence par région administrative, milieu de résidence, âge et sexe

RÉGION	ENFANT ECONOMIQUEMENT OCCUPE				Total	
	Oui		Non		effectif	%
	Effectif	%	effectif	%		
Tombali	12110	46.0	14189	54.0	26299	100.0
Quinara	18882	67.3	9186	32.7	28068	100.0
Oio	30247	55.2	24526	44.8	54773	100.0
Biombo	1305	4.1	30171	95.9	31476	100.0
B. Bijagos	2981	32.1	6313	67.9	9294	100.0
Bafatá	23580	61.0	15064	39.0	38644	100.0
Gabú	24471	50.5	24023	49.5	48494	100.0
Cacheu	48346	70.3	20380	29.7	68726	100.0
SAB	7173	5.6	120424	94.4	127597	100.0
Milieu de résidence						
Urbain	37053	18.3	165604	81.7	202657	100.0
Rural	132042	57.2	98672	42.8	230714	100.0
Age						
5 à 11 ans	82952	34.1	160628	65.9	243580	100.0
12 à 13 ans	29068	43.2	38212	56.8	67280	100.0
14 à 17 ans	57075	46.6	65436	53.4	122511	100.0
Sexe						
Masculin	89207	40.4	131799	59.6	221006	100.0
Feminin	79888	37.6	132477	62.4	212365	100.0
Total	169095	39.0	264276	61.0	433371	100.0

En observant les données du tableau présentées ci-dessus, on peut conclure que, en Guinée-Bissau, au niveau national, plus d'un enfant sur trois travaille, soit 39% de l'enfant des enfants de 5 à 17 ans.

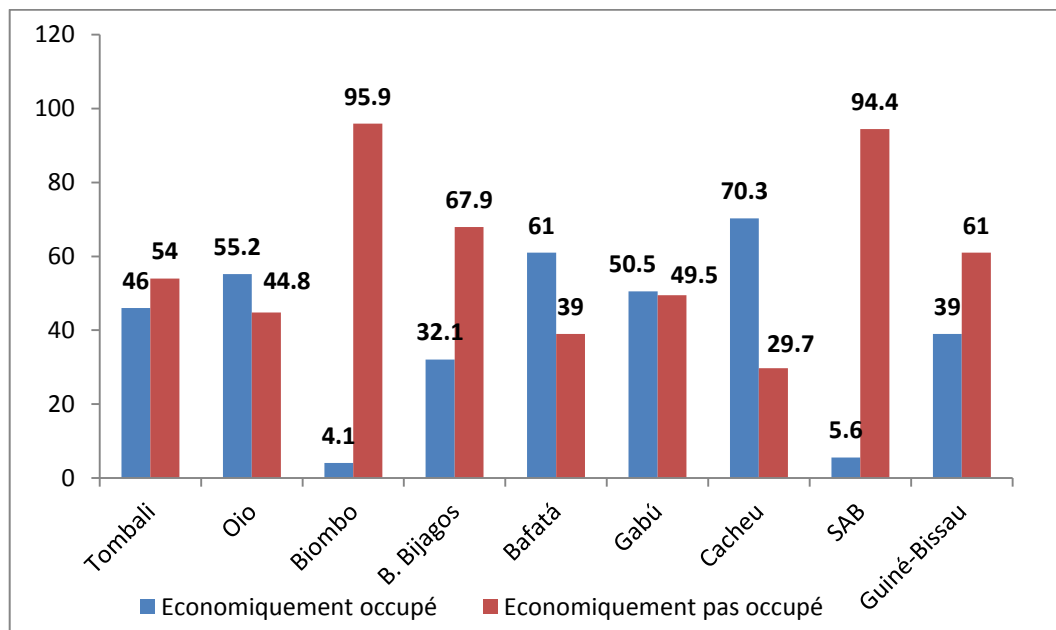
Quant au sexe, le pourcentage des garçons se trouve au-dessus de la moyenne nationale et il est de 40,4%. Tandis que chez les filles, 37,6% sont économiquement occupés.

Sur la base de ces données nous pouvons constater que le pourcentage d'enfants travailleurs est plus important chez les garçons que chez les filles.

Les données, montrent une tendance croissante de l'activité économique, avec l'augmentation de l'âge. On note 34,1% pour le groupe d'âge de 5-11 ans, 43,2% pour les 14 à 17 ans et 46,6% pour les enfants âgés de 14 à 17 ans.

Les données du graphique ci-dessous révèlent le fait que le phénomène du travail des enfants existe dans toutes les régions du pays et avec une plus grande incidence dans les régions de Cacheu, Bafatá et Oio, représentant 70,3%, 61% et 55,2% respectivement. La région de Biombo et SAB sont les régions avec les plus faibles taux d'incidence du travail d'enfants, représentant seulement 4,1% et 5,6%, respectivement. Dans la région de Gabú le pourcentage d'enfants économiquement occupés est approximativement égal à celui des enfants qui ne sont pas économiquement occupés.

Graphique 10. Enfants économiquement occupés dans la dernière semaine avant l'enquête, par région



5.1.2. ENFANTS ECONOMIQUEMENT OCCUPES DURANT LES 12 DERNIERS MOIS AVANT L'ENQUETE

Tableau 5.2 :Effectif et Proportion des enfants économiquement occupés durant les 12 derniers mois précédant l'enquête selon la région administrative, le milieu de résidence, l'âge et le sexe

REGION	ENFANT ECONOMIQUEMENT OCCUPE 12 mois				Total	
	Oui		Non		effectif	%
	effectif	%	effectif	%		
Tombali	12334	46.4	14245	53.6	26579	100.0
Quinara	19647	69.9	8457	30.1	28104	100.0
Oio	31616	56.1	24773	43.9	56389	100.0
Biombo	1345	4.3	30171	95.7	31516	100.0
B. Bijagos	3607	38.7	5712	61.3	9319	100.0
Bafatá	24128	59.4	16484	40.6	40612	100.0
Gabú	26123	53.5	22736	46.5	48859	100.0
Cacheu	51143	71.7	20187	28.3	71330	100.0
SAB	10891	8.3	120320	91.7	131211	100.0
Milieu de résidence						
Urbain	43426	21,0	263378	79,0	306804	100.0
Rural	137408	58,0	99704	42,00	237112	100.0
Age						
5 à 11 ans	87514	34.6	165374	65.4	252888	100.0
12 à 13 ans	30907	45.2	37506	54.8	68413	100.0
14 à 17 ans	62414	50.9	60202	49.1	122616	100.0
Sexe						
Masculin	94385	41.7	132171	58.3	226556	100.0
Feminin	86449	39.8	130912	60.2	217361	100.0
Total	180834	40.7	263083	59.3	443917	100.0

Les données du tableau précédent montrent que 40.7% de tous les enfants de 5-17 ans ont déclaré avoir travaillé au cours des 12 derniers mois de référence. Ce taux est assez proche de celui de la semaine de référence qui se situe à 39%

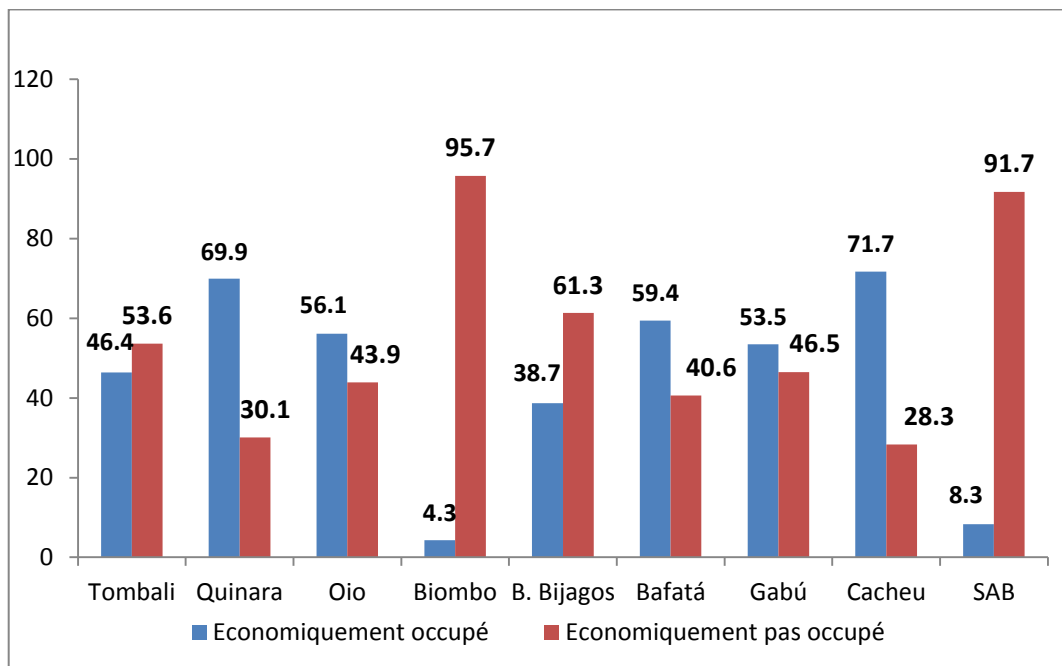
Quant au sexe, 41,7% des enfants du sexe masculin ont affirmé avoir travaillé au long des 12 derniers mois contre 39,8% chez les filles.

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural la proportion d'enfants travailleurs est presque trois fois plus importante qu'en milieu urbain : 58,0% contre 21,0% respectivement.

Analysant la répartition des enfants économiquement occupés dans les 12 derniers mois de référence, on constate que le SAB et la région de Biombo possèdent les

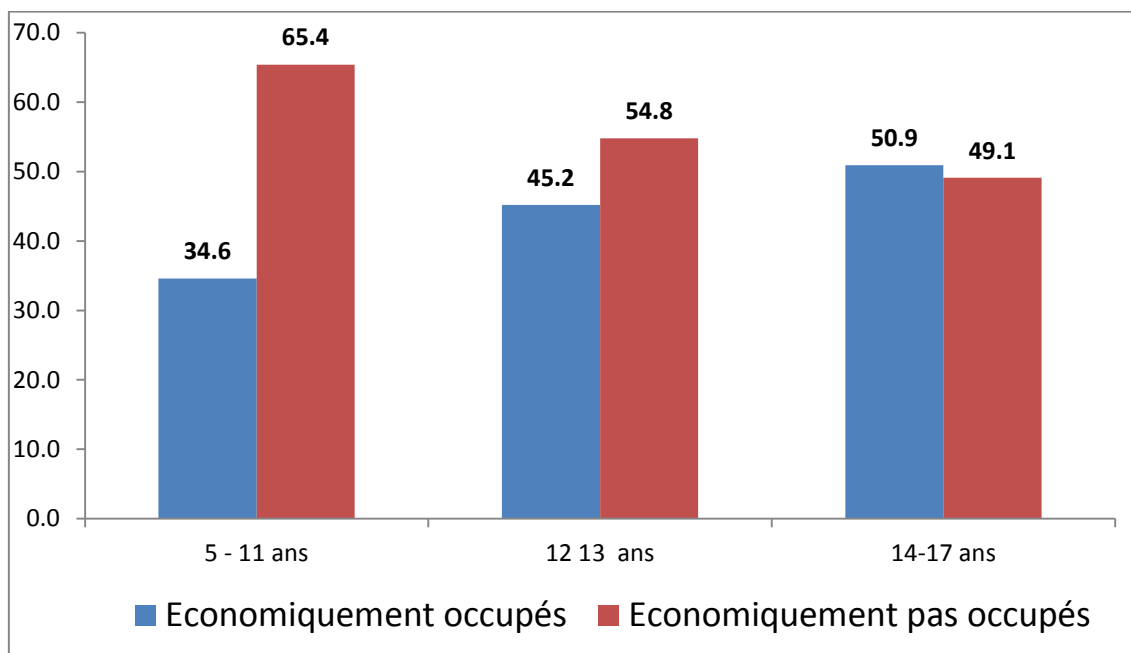
plus faibles taux d'incidence des enfants économiquement occupés par rapport aux autres régions du pays et représentent 8,3% et 4,3% respectivement. Les régions avec les taux d'incidence des enfants économiquement occupés dans les 12 derniers mois avant l'enquête les plus élevés sont: Cacheu, Quinara, Bafatá, Oio et Gabú, représentant un poids égal à 71,7%, 69,9% 59,4% 56,1% et 53,5%, respectivement. Seulement dans la région de Bolama/Bijagos et Tombali le taux d'incidence d'enfants économiquement occupés est faible par rapport à ceux qui ne sont pas économiquement occupés.

Graphique11 : Incidence des enfants économiquement occupés, par région durant les 12 derniers mois



Relativement aux groupes d'âges, les données du graphique 12 montrent que le pourcentage des enfants économiquement occupés, augmente avec l'âge. Il est de 34,6% chez les enfants de 5-11 ans et à peu près 50% chez les enfants de 14-17 ans.

Graphique 12 : Enfants économiquement occupés dans les 12 derniers mois précédent l'enquête, par groupe d'âge %



Il convient de noter que dans toute la suite du rapport, les analyses se réfèrent à la dernière semaine de référence précédent l'enquête.

5.2. CARACTERISTIQUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ENFANTS DE 5-17 ANS

Selon le tableau 5.3, la majorité des enfants occupés (85%) travaille dans le secteur agricole. Cette présence massive des enfants dans l'agriculture s'explique par le fait que ce secteur n'est pas mécanisé et qu'il nécessite de la main-d'œuvre abondante. Dans les sociétés traditionnelles les enfants malheureusement constituent une part significative de cette main d'œuvre.

Les autres activités de prestation de services principalement les entreprises représentent 6% du total des enfants travailleurs de 5-17 ans. La pêche, l'aquaculture et activités des services exercés par les enfants de 5-17 ans représentent seulement 3%.

L'industrie extractive non spécifiée, la préparation, le tissage et la finition textile, la sylviculture, l'exploitation forestière et activités des services connexes ; la manutention et Réparation de véhicules et les employés domestiques dans les ménages représentent chacun 1% des activités économiques des enfants. Les autres activités exercées par les enfants travailleurs de 5-17 ans sont négligeables en termes d'effectif.

Tableau 5.3: Distribution des enfants occupés de 5-17 ans selon le type d'activité.

Activités	Effectifs	%
Agriculture	143864	85
Production animale	674	0
Silviculture, Exploitation Forestal et Activités de Services connexes au secteur	1108	1
Pêche, aquaculture et Activités de Services Connexes au Secteur	4311	3
Industrie extractive non spscifiés	940	1
Preparation, Tissage et finton textiles.	1909	1
Autres Industries Textiles	164	0
Sciage, alignementt, et Impreégnation du Bois.	239	0
Construction des immeubles et Ingénierie Civile	648	0
Manutention et Réparation de Véhicules Automobile	878	1
Commerce au Détail de Produits Alimentaires, Boissons et Tabacs dans les etablissements Specialisés.	870	0
Autres Transports Terrestres	133	0
Activités Juridiques, Comptabilité et Audits.	52	0
Activités de Architecture, Ingénierie et Techniques connexes, Essaies et Analyses Techniques.	55	0
Autre des Activités de Services Rendus Principalement aux Entreprises, N.E.	10849	6
Administration Publique en Générale, Economie et Sociale.	105	0
Enseignement Secondaire	237	0
Activités Cinematographiques, de Radio, de Télévision et Autres Activités Récréatives de Spectacle.	145	0
Activités sportives et Autres Activités Recreatives	36	0
Autres Activités de Services	302	0
Familles Avec Employés Domestiques	1713	1
Total	169233	100

5.2.1. SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Quant au secteur d'activités économique (voire données du tableau 5.4), 96,8% des enfants économiquement occupés travaillent dans le secteur primaire (agriculture, Forêts et Pêche). Ensuite vient le secteur du commerce, transport et services, qui occupent 2,7% des enfants. Le secteur des constructions occupe la dernière position avec 1,7% des enfants travailleurs.

Tableau 5.4 : Distribution des enfants économiquement occupés, par secteur d'activités.

Secteur d'activité	Enfants économiquement occupés	
	Effectifs	%
Agriculture, Forêts et Pêche	162741	96,8
Construction	2426	1,4
Commerce, transport et services	2887	1,7
Total	168054	100,0

5.2.2. Statut dans l'activité économique

Chez les enfants économiquement occupés âgés de 5-17 ans, 85,1% sont des travailleurs familiaux sans rémunération; 10,7% travaillent pour compte personnel, mais sans employés, 1,9% sont employés permanents à durée indéterminée. Le pourcentage des enfants employeurs est négligeable.

L'analyse selon le sexe ne révèle pas une grande différence dans le statut de l'activité entre les garçons et les filles. Dans les deux cas, la part des travailleurs familiaux sans rémunération reste importante et avoisine 85%. Tandis que les travailleurs pour compte propre représentent 10,2% pour les enfants du sexe masculin et 11,3% pour ceux du sexe féminin. Il faut rappeler que le pourcentage des enfants employeurs chez les garçons est négligeable et il n'existe pas d'enfants ayant le statut d'employeurs chez les filles.

Tableau 5.5 : Statut de l'activité des enfants de 5-17 ans dans la dernière semaine avant l'enquête, par sexe

Statut de travail	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Employé permanent (durée indéterminée)	1972	2,3	1126	1,5	3097	1,9
Employé temporel/stagiaire rémunéré (durée déterminée)	1090	1,3	537	0,7	1627	1,0
Travailleur pour compte propre (travailleur indépendant sans employés)	8791	10,2	8683	11,3	17475	10,7
Employeur (travail indépendant avec employés)	32	0,0	0	0,0	32	0,0
Membre coopérative de producteurs	180	0,2	25	0,0	205	0,1
Travailleur familial non rémunéré	72860	84,6	65579	85,6	138439	85,1
Apprentis/stagiaire non rémunéré	1176	1,4	695	0,9	1872	1,2
Total	86101	100,0	78645	100,0	162747	100,0

5.2.3. LIEU DE TRAVAIL DES ENFANTS ECONOMIQUEMENT OCCUPES

Les données du tableau 5.6 montrent qu'au niveau national la plupart des enfants économiquement occupés travaillent dans les plantations familiales (71,1%). Le second lieu de travail le plus fréquent est le domicile familial où 15,4% des enfants travaillent. 8,3% des enfants travaillent dans des lieux indéterminés. Les pourcentages d'enfants qui travaillent dans d'autres lieux sont relativement faibles.

Tableau 5.6: Lieu de travail des enfants économiquement occupés de 5-17 ans dans la dernière semaine avant l'enquête, par sexe

Local de l'activité économique	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Dans son domicile familial	13145	15,2	11989	15,5	25134	15,4
Dans la maison d'employeur	700	0,8	509	0,7	1209	0,7
Bureau formel	858	1,0	486	0,6	1344	0,8
Usine de fabrication	357	0,4	97	0,1	454	0,3
Plantation/Champs Agricoles/Fermes	61081	70,7	55228	71,5	116310	71,1
Construction	524	0,6	429	0,6	953	0,6
Lieu d'extraction de pierres	515	0,6	773	1,0	1288	0,8
Boutique/marché/kiosques	1158	1,3	2150	2,8	3308	2,0
Dans la rue	8036	9,13	5592	7,3	13628	8,3
Total	86374	100,0	77253	100,0	163627	100,0

La proportion d'enfants travaillant dans les plantations est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain : le taux d'incidence est respectivement de 75,4% contre 54,7%. A l'inverse, on note plus d'enfants travaillant dans leur domicile familial ou encore dans un magasin en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5.7 : Lieu de l'activité économique des enfants de 5-17 ans dans la dernière semaine avant l'enquête, par milieu de résidence

Lieu de travail	Urbain		Rural		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Dans son domicile familial	7381	21,6	17753	13,7	25134	15,4
Dans la maison de l'employeur	750	2,2	459	0,4	1209	0,7
Bureau formel	751	2,2	592	0,5	1344	0,8
Usine de fabrique	177	0,5	277	0,2	454	0,3
Plantations/ entreprises agricoles/Verges	18722	54,7	97587	75,4	116310	71,1
Construction	364	1,1	589	0,5	953	0,6
Lieu d'extraction minérale	157	0,5	1131	0,9	1288	0,8
Boutique/marche/kiosque	2181	6,4	1127	0,9	3308	2,0
Différents lieux	3745	11,1	9881	7,7	13628	8,0
Total	34228	100,0	129399	100,0	163627	100,0

5.2.4. INTENSITE DU TRAVAIL DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les données du tableau 5.7 relatives à l'intensité du travail dans l'activité économique selon le milieu de résidence, montrent que le nombre d'heures de travail des enfants est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain.

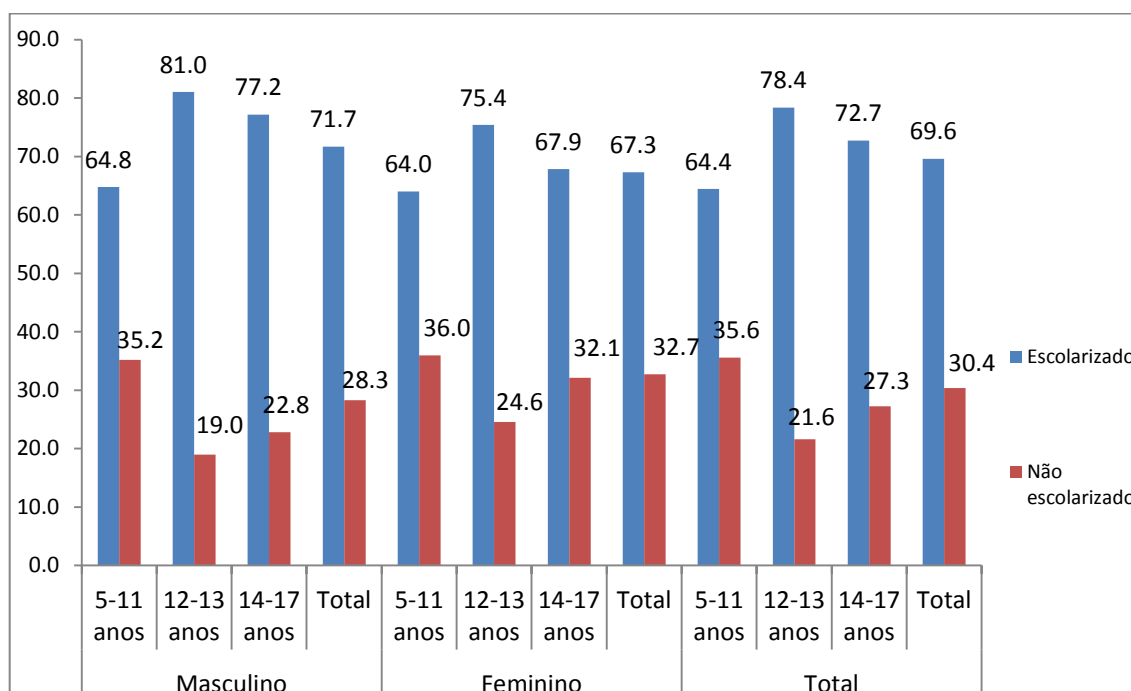
Par rapport à l'intensité de travail dans l'activité économique par sexe, on constate que les enfants du sexe masculin travaillent en moyenne, par semaine, 33 heures, contre 32 heures chez les filles. On constate également, que l'intensité en termes de nombre d'heures de travail par groupe d'âges augmente en fonction de l'âge. C'est-à-dire que les enfants de la tranche d'âge de 5-11 ans consacrent moins de temps par semaine dans le travail (même si pour ce groupe d'enfants l'intensité est excessive) par rapport à ceux qui se trouvent dans la tranche d'âge de 12-13 ans. Ces derniers aussi consacrent moins de temps dans le travail que ceux âgés de 14 à 17 ans.

Tableau 5.8: Nombre moyen d'heures de travail par semaine dans l'activité économique des enfants de 5-17 ans par milieu de résidence, sexe et groupe d'âges

Milieu de résidence	Moyenne
Urbain	31
Rural	33
SEXO	Moyenne
Masculin	33
Féminin	32
Groupe d'âges	Moyenne
5-11 ans	31
12-13 ans	32
14-17 ans	36

En ce qui concerne la scolarisation des enfants économiquement occupés (voir graphique 13), on constate que 69,6%% des enfants de 5-17 ans sont scolarisés contre 30,4% non scolarisés. Chez les garçons, on remarque une augmentation du taux de scolarisation des enfants à partir de 5-11 ans et 12-13 ans qui fréquentent l'école et une diminution pour le groupe de 14-17 ans. La même tendance est constatée pour les enfants du sexe féminin.

Graphique 13: Répartition des enfants économiquement occupés par sexe et groupes d'âge, selon la scolarisation



5.3. TÂCHES MÉNAGÈRES

5.3.1 Ampleur des tâches ménagères

Traditionnellement, les tâches ménagères sont exercées majoritairement par les filles, du fait de la place centrale qu'elles occupent dans l'organisation et la gestion des ménages. Le tableau 5.9 représentant la distribution des enfants âgés de 5 à 17 ans selon l'exercice de tâches ménagères. Ce tableau montre qu'au niveau national 60,1% des enfants ont déclaré être impliqués dans les tâches ménagères. Parmi eux, la proportion de filles est près de deux fois plus importante que celle des garçons, respectivement 77,1% et 43,8%.

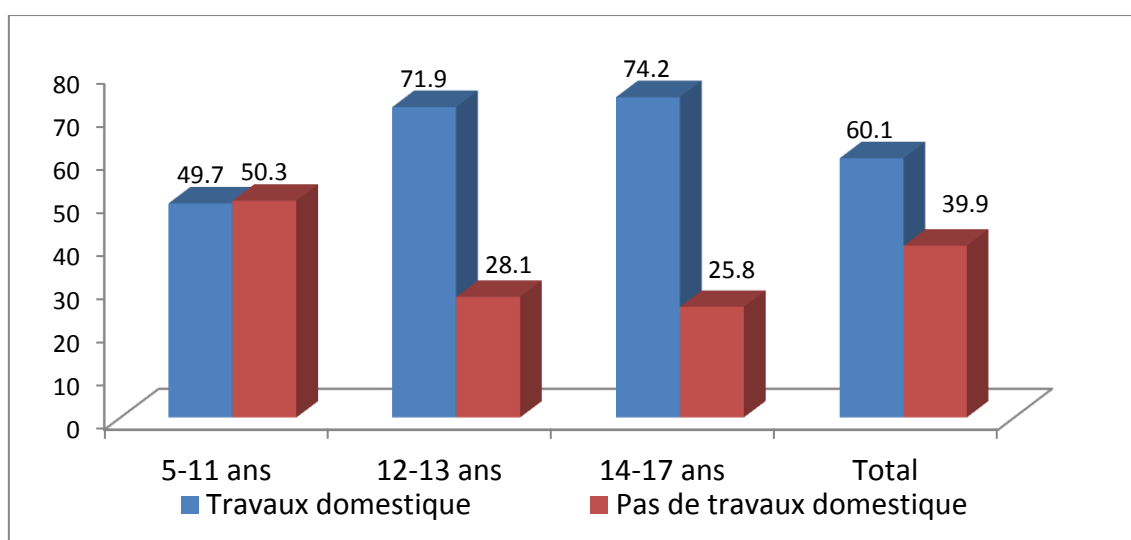
Tableau 5.9 : Répartition des enfants de 5-17 ans qui pratiquent les tâches ménagères, par région, milieu de résidence, âge et sexe

		TACHES MÉNAGÈRES				Total	
		Oui		Non			
		effectif	%	effectif	%	effectif	%
RÉGION	Tombali	17701	70.4	7446	29.6	25147	100.0
	Quinara	17095	61.6	10644	38.4	27739	100.0
	Oio	27154	54.4	22774	45.6	49928	100.0
	Biombo	19285	61.3	12150	38.7	31435	100.0
	B. Bijagos	3457	37.6	5737	62.4	9194	100.0

Bafatá	16807	45.1	20492	54.9	37299	100.0
Gabú	28587	61.0	18284	39.0	46871	100.0
Cacheu	47189	71.3	18998	28.7	66187	100.0
SAB	67071	59.6	45447	40.4	112518	100.0
MILIEUDE RÉSIDENCE						
Urbain	112027	60.5	73050	39.5	185077	100.0
Rural	132320	59.8	88922	40.2	221242	100.0
Age						
5 à 11 ans	112761	49.7	114245	50.3	227006	100.0
12 à 13 ans	45468	71.9	17765	28.1	63233	100.0
14 à 17 ans	86118	74.2	29961	25.8	116079	100.0
Sexe						
Masculin	90738	43.8	116242	56.2	206980	100.0
Feminin	153609	77.1	45729	22.9	199338	100.0
Total	244347	60.1	61971	39.9	406318	100.0

Les données du tableau 5.9 relatives à l'exercice des tâches ménagères montrent que près de 2/3 des enfants (60,5%) qui habitent en milieu Urbain sont impliqués dans les tâches ménagères contre 59,8% en milieu rural. Les données du graphique 14 montrent que le pourcentage des enfants impliqués dans les tâches ménagères a tendance à augmenter en fonction de l'âge. L'incidence de ce phénomène dans le groupe d'âge de 5-11 ans est de 49,7%, et dans les groupes entre 12-13 ans et 14-17 ans l'incidence a augmenté significativement, ayant atteint 71,9% et 74,2%, respectivement.

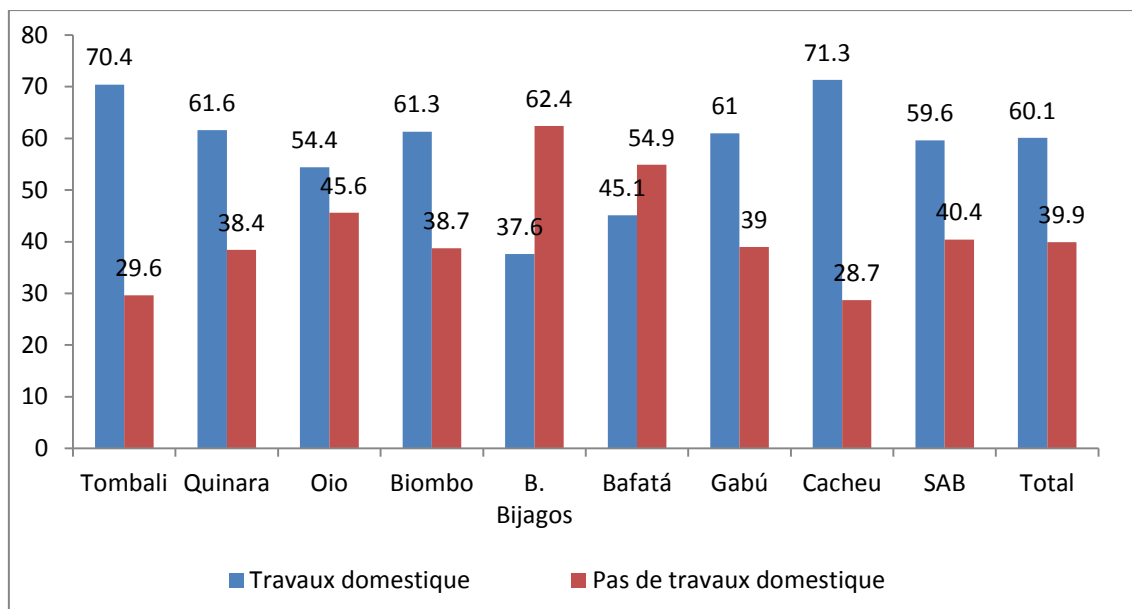
Graphique 14: Répartition des enfants de 5-17 ans qui ont effectué tâches ménagères, par groupes d'âges



Les données sur les tâches ménagères par région (voir graphique 15) nous montrent que la région de Cacheu et Tombali sont celles où les taux d'incidence sont les plus

élevés, représentant 71,3% et 70,4% respectivement. Ensuite les régions de Gabu, Biombo, et Quinara, tous avec plus de 60% d'enfants qui pratiquent cet activité. La région de Bolama/Bijagos se positionne comme celle avec le plus faible pourcentage des enfants impliqués dans les tâches ménagères.

Graphique 15 : Répartition des enfants exerçant des tâches ménagères, par région



5.3.2. NATURE DES TACHES MENAGERES EXERCEES PAR LES ENFANTS

Quelque soit la tâche ménagère considérée, les filles sont plus impliquées que les garçons. Cependant on constate que certaines tâches ménagères telles que la cuisine et le nettoyage de la maison sont réservées principalement aux filles. L'une des tâches ménagères que les garçons exercent le plus souvent constitue le lavage des habits.

Quant au milieu de résidence, les données encore une fois, mettent l'accent sur le fait que la plupart des enfants exerçant des travaux ménagers habitent en milieu rural. Les taux varient entre 51,5% à 57,2% selon la tâche ménagère considérée.

Tableau 5.10 : Nature des tâches ménagères effectuées par les enfants de 5-17 ans, selon le sexe et le milieu de résidence, dans la dernière semaine de l'enquête

	Cuisiner	Faire les achats pour le ménage	Laver assiette /nettoyer la maison	Laver l'habilles	Soins enfants/Personnes âgées/malades	Autres tâches ménagères similaires
Sexe						

Masculin	15,8	26,0	24,4	32,9	26,6	24,0
Féminin	84,2	74,0	75,6	67,1	73,4	76,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu de résidence						
Urbain	45,7	46,5	48,5	45,4	42,8	41,5
Rural	54,3	53,5	51,5	54,6	57,2	58,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.3.4. INTENSITÉ DES TÂCHES MÉNAGÈRES

En observant les données du tableau 5.11, on remarque que les enfants du milieu rural effectuent plus d'heures par semaine dans les tâches ménagères que ceux du milieu Urbain. Ils travaillent 13 heures contre 11 heures en moyenne par semaine, respectivement.

On constate que les filles passent plus d'heures de travail dans les tâches ménagères que les garçons, atteignant en moyenne 14 heures par semaine contre 9 heures pour les garçons.

L'analyse selon les groupes d'âges, montre que la durée moyenne de travail dans les tâches ménagères augmente en fonction de l'âge de l'enfant. Ainsi, la durée hebdomadaire moyenne consacrée aux tâches ménagères par les enfants est de 10 heures pour les enfants de 5-11 ans, 13 heures par semaine pour les enfants de 12-13 ans et 15 heures pour ceux de 14-17 ans.

Tableau 5.11: Nombre moyen d'heures de travail dans les tâches ménagères pour les enfants de 5-17 ans, par milieu de résidence, sexe et groupes d'âges

Milieu de résidence	Moyenne
Urbain	11
Rural	13
Sexe	Moyenne
Masculin	9
Féminin	14,0
Groupe d'âges	Moyenne
5-11 ans	10
12-13 ans	13
14-17 ans	15

5.4. FRÉQUENTATION SCOLAIRE

En analysant les données du tableau ci-dessous, nous constatons qu'au niveau national 72,8% des enfants de 6-17 ans sont scolarisés.

Les données montrent également que le SAB est situé dans la meilleure position par rapport aux autres régions du pays, avec 86,1% des enfants scolarisés. Après le SAB, viennent les régions de Biombo et Cacheu avec 78,8% et 77,4%, respectivement. Les régions avec moins de 60% des enfants scolarisés dans la tranche d'âge de 6-17 ans sont: Bafatá, Gabú et Oio.

La répartition selon le milieu de résidence révèle que les enfants de 6-17 ans résidant dans le milieu urbain sont beaucoup plus favorisés en matière de scolarisation, avec 82,9% contre 63,9% pour ceux du milieu rural.

Relativement aux groupes d'âges de 6-17 ans et de 12-13 ans, les données montrent une augmentation du taux de scolarisation de 65,6% pour 81,1% et pratiquement, le taux de scolarisation des enfants de 14-17 ans reste au même niveau comme ceux de 12-13 ans avec 81,0%.

Quant au sexe, le taux de scolarisation des garçons et filles est presque égal dans la tranche d'âge de 6-17 ans.

Tableau 5.12 : Effectif et Proportion des enfants âgés de 6 à 17 ans selon la scolarisation en fonction de la région administrative, du milieu de résidence, de l'âge et du sexe

RÉGION	Scolarisation des enfants de 6 à 17 ans				Total	
	Oui		Non			
	Effectif	%	effectif	%	Effectif	%
Tombali	17223	72,0	6687	28,0	23910	100,0
Quinara	18845	75,8	6014	24,2	24859	100,0
Oio	28851	58,2	20721	41,8	49572	100,0
Biombo	22057	78,9	5912	21,1	27969	100,0
B. Bijagos	6112	75,1	2029	24,9	8141	100,0
Bafatá	21439	57,3	15961	42,7	37400	100,0
Gabú	23379	54,0	19908	46,0	43287	100,0
Cacheu	48314	77,4	14080	22,6	62394	100,0
SAB	101104	86,1	16283	13,9	117387	100,0
MILIEU DE RÉSIDENCE						
Urbain	152978	82,9	31660	17,1	184638	100,0
Rural	134348	63,9	75935	36,1	210283	100,0
Age						

Tableau 5.12 :Effectif et Proportion des enfants âgés de 6 à 17 ans selon la scolarisation en fonction de la région administrative, du milieu de résidence, de l'âge et du sexe

RÉGION	Scolarisation des enfants de 6 à 17 ans				Total	
	Oui		Non			
	Effectif	%	effectif	%	Effectif	%
Tombali	17223	72,0	6687	28,0	23910	100,0
Quinara	18845	75,8	6014	24,2	24859	100,0
Oio	28851	58,2	20721	41,8	49572	100,0
Biombo	22057	78,9	5912	21,1	27969	100,0
B. Bijagos	6112	75,1	2029	24,9	8141	100,0
Bafatá	21439	57,3	15961	42,7	37400	100,0
Gabú	23379	54,0	19908	46,0	43287	100,0
Cacheu	48314	77,4	14080	22,6	62394	100,0
SAB	101104	86,1	16283	13,9	117387	100,0
6 à 11 ans	139183	65,6	72914	34,4	212097	100,0
12 à 13 ans	53866	81,1	12544	18,9	66410	100,0
14 à 17 ans	94277	81,0	22137	19,0	116414	100,0
Sexe						
Masculin	147133	73,2	53949	26,8	201082	100,0
Feminin	140193	72,3	53647	27,7	193840	100,0
Total	287326	72,8	107596	27,2	394922	100,0

CHAPITRE VI – TRAVAIL DES ENFANTS A ABOLIR

La participation des enfants dans les travaux qui ne sont pas préjudiciables à leur santé et leur développement physique, et qui ne compromettent pas leur scolarité, est généralement considérée comme une expérience positive. Sont incluses dans cette catégorie certaines tâches ménagères et certaines activités réalisées dans les entreprises familiales en dehors des heures scolaires et pendant les vacances pour gagner un peu d'argent de poche. Ce type de travail peut contribuer au développement des enfants et à leur formation future pour devenir demain des adultes responsables et productifs pour la société. Ces activités ne sont pas considérées comme du travail des enfants.

Le terme travail des enfants se réfère, d'une manière générale, au type de travail qu'il convient d'éliminer, car jugés préjudiciables au développement normal de l'enfant tant au niveau social que moral, par la législation nationale, et les conventions internationales qui sont la Convention de l'OIT sur l'âge minimum, de 1973 (N° 138), et la Convention sur les Pires Formes du Travail des enfants, 1999 (N° 182).

- Ce chapitre traite essentiellement du travail des enfants de 5-17 ans. Il aborde également les travaux dangereux qui constituent un sous-groupe du travail des enfants à abolir. Pour souci de clarté, nous allons successivement présenter les statistiques sur l'ensemble du travail des enfants à abolir avant de nous appesantir sur celles des travaux dangereux.
- Tout au long de ce chapitre, nous emploierons indifféremment les termes de «travail des enfants à abolir», «travaux interdits» ou «travaux prohibés» ou encore simplement «travail des enfants».

6-1 AMPLEUR DU TRAVAIL À ABOLIR

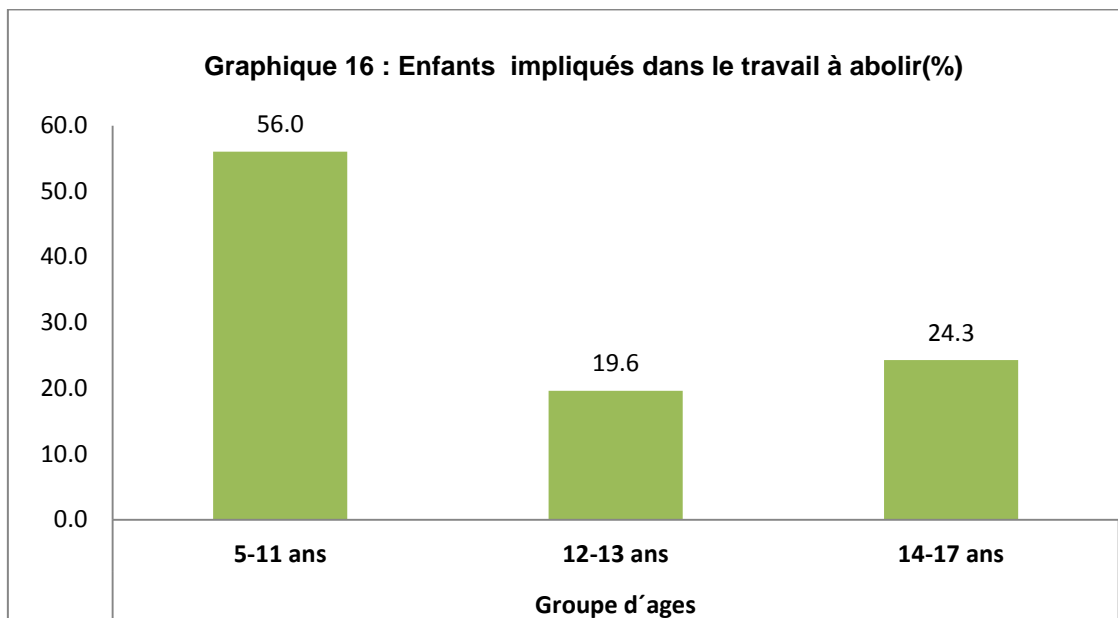
Tableau 6.1 : Effectif et pourcentage des enfants de 5-17 ans astreints à des travaux à abolir selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

RÉGION	Enfants dans le travail à abolir		
	Effectifs	% par rapport aux enfants de 5 à 17 ans	% par rapport aux enfants Economiquement occupés
Tombali	9693	36.9	80.0
Quinara	18007	64.2	95.4
Oio	26634	48.6	88.1
Biombo	1060	3.4	81.2
B. Bijagos	2455	26.4	82.4
Bafatá	20990	54.3	89.0
Gabú	22456	46.3	91.8
Cacheu	41692	60.7	86.2
SAB	5026	3.9	70.1
Milieu de résidence			
Urbain	30895	15.2	83.4
Rural	117119	50.8	88.7
Sexe			
Masculin	78422	35.5	87.9
Feminin	69592	32.8	87.1
Groupe d'âge			
5 à 11 ans	82952	34.1	100.0
12 à 13 ans	29068	43.2	100.0
14 à 17 ans	35994	29.4	63.1
Total	148014	34.2	87.5

Le tableau 6.1 montre que le taux d'incidence le plus élevé est observé dans la région de Quinara (64,2%), suivi des régions de Cacheu(60,7%),Bafata (54,3%),Oio (48,6%), Gabu(46,3%). Les proportions les plus faibles sont observées dans les régions de Biombo et Secteur Autonome de Bissau (3,4% et 3,9% respectivement).

Pendant l'enquête,148.014 enfants de 5-17 ans impliqués dans le travail à abolir,ont été dénombrés. La majorité de ces enfants se trouvent dans le milieu rural, Le taux d'incidence y est de 58,8% contre seulement 15,2% en milieu urbain.

Dans ce même tableau nous observons que le taux d'incidence est plus élevé chez les enfants du sexe masculin représentant 35,5% correspondant a 78422 enfants contre 32,8%chez les filles.



Dans le graphique ci-dessus, nous pouvons observer que la proportion des enfants impliqués dans les travaux prohibés est plus importante (56%) chez les enfants de 5-11 ans et correspond à 19,6% pour le groupe d'âge 12-13 ans. L'ensemble des deux groupes d'âges (5-11 et 12-13 ans) des enfants, qui ont l'âge inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi (selon la législation nationale) représente 75,6%. La proportion des enfants du groupe d'âge de 14-17 ans est de 24,3%.

6.2: CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS À ABOLIR

La branche d'activités

Le tableau 6.2 représente les branches d'activité dans lesquelles les enfants travaillent. Dans une population de 148014 enfants impliqués dans le travail à abolir, 126547 (85.5%) travaillent dans le domaine d'agriculture.

Par rapport à l'implication des enfants dans l'activité agricole, on ne note pas une grande différence entre les garçons et les filles, les proportions sont respectivement de 3,2% et 2,8%.

En ce qui concerne les garçons, 3,2% travaillent dans le domaine de la pêche, aquaculture et activités similaires contre 2,8% chez les filles.

L'implication des enfants dans le commerce de détail est relativement faible aussi bien chez les garçons que chez les filles.

Après l'agriculture, les autres activités de services rendus principalement aux entreprises, non spécifiées représente la seconde branche d'activité qui emploie le plus d'enfants impliqués dans le travail à abolir. La proportion de filles y est supérieure à celle des garçons et représente 6,4% contre 5,1% chez les garçons. Dans les activités familiales avec les employés domestiques, les jeunes filles représentent le double des garçons, 1,2% contre (0,6%).

Tableau 6.2 :Effectif et pourcentage des enfants de 5-17 ans effectuant un travail à abolir selon la branche d'activité et le sexe.

ACTIVITÉ	SEXO					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	67026	85,5	59521	85,5	126547	85,5
Production animale	565	0,7	0	0,0	565	0,4
Sylviculture, Exploitation de Forêts et Activités des Services Similaires	682	0,9	426	0,6	1108	0,7
Pêche, Aquaculture, Activités des Services Similaires	2495	3,2	1816	2,6	4311	2,9
Industrie extractive non spécifique	416	0,5	524	0,8	940	0,6
Préparation, Tissage et Finissions Textiles	847	1,1	1062	1,5	1909	1,3
Autres Industries Textiles	0	0,0	85	0,1	85	0,1
Sciage et imprégnation du Bois	134	0,2	52	0,1	186	0,1
Construction d'Immeubles et Ingegneri Civile	445	0,6	204	0,3	648	0,4
Manutention et Réparation de Véhicules Automobiles	701	0,9	27	0,0	728	0,5
Commerce au Détail des Produits Alimentaires, Boissons et Tabacs dans les Etablissements Spécialisés	263	0,3	288	0,4	551	0,4
Commerce au détail des Nouveau Produits dans les établissements spécialisés	77	0,1	0	0,0	77	0,1
Autres Transports Terrestres	133	0,2	0	0,0	133	0,1
Activité de l'Artisanat	28	0,0	0	0,0	28	0,0
Autres Activités de Services Rendus Principalement aux Entreprises non Spécifiées	3978	5,1	4426	6,4	8404	5,7
Enseignement Secondaire	0	0,0	105	0,2	105	0,1
Activités Cinématographiques, de Radio, de Télévision t Autres de Services	0	0,0	27	0,0	27	0,0
Autres Activités de Services	189	0,2	164	0,3	354	0,2
Familles avec Employés Domestiques	444	0,6	866	1,2	1310	0,9
Total	78422	100	69592	100	148014	100

6.2.1 LIEU DE TRAVAIL

Le tableau 6.3 montre que la majorité des enfants âgés de 5-17 ans (71,1%) , tant du sexe masculin comme du sexe féminin, travaille dans les plantations/Champs agricoles. Dans le domaine familial le pourcentage des enfants qui y travaillent est de 15,4%. 7,3% des enfants exercent leur travail principal dans des lieux différents, 2% dans les établissements commerciaux/marchés/kiosque et seulement 15% des enfants exercent leur activité principale dans la rue.

Tableau 6.3: Répartition des enfants exerçant un travail à abolir selon leur lieu de travail principal (%).

Principal lieu de travail	Effectifs	%
Dans son domicile familial	25134	15,4
Dans la maison de l'employeur	1209	0,7
Bureau formel	1344	0,8
Usine/Fabrique	454	0,3
Plantation/Entreprise/jardin	116310	71,1
Construction	953	0,6
Lieu d'extraction minérale	1288	0,8
Boutique/marche/kiosque	3308	2
lieux différents	11935	7,3
Dans la rue	1693	1
Total	163627	100

6-2-2-STATUT DU TRAVAIL A ABOLIR

En accord avec les données du tableau 6.4, relativement à la répartition des enfants qui exercent un travail à abolir, selon le statut de l'emploi, au niveau national, 85,1% sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Tandis que 10,7% sont des travailleurs pour compte propre (travailleurs indépendants, mais sans employés). Seulement 1,9% sont employés permanents, c'est à dire, travaillent pour une durée indéterminée. Les enfants employeurs sont presque inexistantes.

Quant au milieu de résidence, la proportion des enfants qui sont travailleurs familial sans rémunération est très élevée, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, représentant respectivement 75,1% et 87,7%. Dans le même domaine, le pourcentage des enfants qui travaillent pour compte propre (travailleurs sans employés) dans le milieu urbain est supérieur à la moyenne nationale, atteignant 13,4% contre 10,0% dans le milieu rural.

En ce qui concerne les groupes d'âges, les données du même tableau révèlent que plus de 80% des enfants exerçant un travail à abolir dans chaque groupe d'âge (4-11; 12-13 et 14-17 ans) sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Après cela, se trouve les enfants qui travaillent pour leur propre compte, mais sans employés, ayant atteint une proportion de 8,6% pour ceux de 4-11 ans; 10,5% pour les enfants d'âges entre 12-13 ans et 13,9% pour ceux de 14-17 ans. Ainsi, nous constatons une augmentation en pourcentage des enfants qui travaillent pour leur propre compte en fonction de l'âge.

Tableau 6.4: Répartition des enfants exerçant un travail à abolir selon leur statut dans l'emploi

Caractéristiques		Statut dans l'emploi							Total
		Employé permanent (durée indéterminée)	Employé temporaire/stagiaire rémunéré (durée déterminée)	Travailleurs par compte propre (travail indépendant sans employés)	Employeurs (travail indépendant avec employés)	Membre de coopérative de producteurs	Travailleurs familiaux non rémunérés	Apprentis/stagiaires non rémunérés	
Milieu de résidence									
Urbain	Effectif	1930	1266	4598	0	0	25818	667	34279
	%	5.6	3.7	13.4	.0	.0	75.3	1.9	100.0
Rural	Effectif	1167	361	12876	32	205	112621	1205	128467
	%	.9	.3	10.0	.0	.2	87.7%	.9	100.0
Groupes d'âge									
5 à 11 ans	Effectif	1264	534	6847	32	145	69635	827	79284
	%	1.6	.7	8.6	.0	.2	87.8	1.0	100.0
12 à 13 ans	Effectif	518	82	2960	0	32	24396	280	28268
	%	1.8	.3	10.5	.0	.1	86.3	1.0	100.0
14 à 17 ans	Effectif	1316	1011	7668	0	27	44408	764	55194
	%	2.4	1.8	13.9	.0	.0	80.5	1.4	100.0
Total	Effectif	3097	1627	17474	32	205	138439	1872	162746
	%	1.9	1.0	10.7	.0	.1	85.1	1.2	100.0

6.3 : LES TRAVAUX DANGEREUX.

6-3-1 Ampleur des travaux dangereux

Le tableau 6.5 indique la répartition des enfants de 5-17 ans économiquement occupés dans les travaux dangereux. Les résultats révèlent qu'en Guinée Bissau 21,6% de l'ensemble des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans les travaux dangereux. Les régions avec les plus grandes proportions sont les régions de Quinara (52,1%) d'Oio (34,9%), Bafatá (39,7%) et Gabú (31,1%). C'est dans la région de Biombo et et le Secteur Autonome de Bissau qu'on note les taux d'incidence les plus faibles. Ce fléau touche plus le milieu rural que le milieu urbain, puisque 32,5% des enfants du milieu rural exercent des travaux dangereux contre 9,2% en milieu urbain.

Les résultats montrent également que la quasi-totalité du travail à abolir constitue des travaux dangereux. En effet, parmi 10 enfants à avoir exercé une activité à abolir, 6 sont impliqués dans des travaux dangereux, soit 63,3%.

Nous constatons également que l'implication des enfants dans les travaux dangereux augmente progressivement avec l'âge.

Tableau 6.5 : Répartition des enfants de 5-17 ans impliqués dans les travaux dangereux, selon la région, le sexe, l'âge et le milieu de résidence.

Caractéristiques	Effectifs	% par rapport à l'ensemble des enfants de 5 à 17 ans	% par rapport aux enfants EO	% par rapport aux enfants dans le TA
RÉGION				
Tombali	5142	19.	42.5	53.0
Quinara	14617	52.1	77.4	81.2
Oio	19106	34.9	63.2	71.7
Biombo	815	2.6	62.5	76.9
B. Bijagos	1904	20.5	63.9	77.6
Bafatá	15338	39.7	65.0	73.1
Gabú	15064	31.1	61.6	67.1
Cacheu	19416	28.3	40.2	46.6
SAB	2251	1.8	31.4	44.8
Milieu de résidence				
Urbain	18658	9.2	50.4	60.4
Rural	74995	32.5	56.8	64.0
Sexe				
Masculin	49565	22.4	55.6	63.2
Feminin	44089	20.8	55.2	63.4
Groupe d'âge				
5 à 11 ans	41475	17.0	50.0	50.0
12 à 13 ans	16184	24.1	55.7	55.7
14 à 17 ans	35994	29.4	63.1	100.0
Total	93653	21.6	55.4	63.3

EO=Economiquement occupé ; TA=Travail à abolir

6-3-2 BRANCHES D'ACTIVITÉS DES ENFANTS EXERCANT DES TRAVAUX DANGEREUX

Selon les informations du tableau 6.6, nous pouvons observer qu'au niveau national, parmi les enfants exerçant des travaux dangereux, 77350 (82,6%) travaillent dans l'agriculture. On constate aussi que 4,8% des enfants pratiquent d'autres activités de services rendus principalement aux entreprises non spécifiées et 4,6% pratiquent la pêche, aquaculture et activités des services similaires. Les branches d'activités

réputées dangereuses à savoir l'industrie extractive, la construction d'édifices et Ingénierie Civile occupent très peu d'enfant, moins de 1%.

L'analyse de ces données selon le sexe montre une légère prédominance des filles dans l'agriculture (83% contre 82% pour les garçons) à effectuer des travaux dangereux, tandis que les garçons sont plus représentés dans la pêche, l'aquaculture et les activités similaires (5% contre 4% pour les filles).

Dans les autres branches d'activités les proportions sont très faibles et restent inférieures à 1%.

Tableau 6.6: Répartition des enfants de 5-17 ans impliqués dans les travaux dangereux selon la branche d'activité et le sexe.

Travaux Dangereux par activité						
ACTIVITÉS	SEXE					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	40761	82,2	36589	83,0	77350	82,6
Production animale	401	0,8	0	0,0	401	0,4
Sylviculture, Exploitation Forestière et Activités des Services similaires	682	1,4	426	1,0	1108	1,2
Pêche, aquaculture et Activités des Services Similaires	2495	5,0	1816	4,1	4311	4,6
Industrie extractive non spécifié	416	0,8	524	1,2	940	1,0
Préparation, Tissage et Finitions Textiles	847	1,7	1062	2,4	1909	2,0
Sciage et Imprégnation du Bois	134	0,3	52	0,1	186	0,2
Construction d'Immeubles et Ingénierie Civile	445	0,9	204	0,5	648	0,7
Manutention et Réparation de Véhicules Automobiles	641	1,3	27	0,1	669	0,7
Commerce au Détail de Produits Alimentaires, Boissons et Tabacs dans les établissements spécialisés	128	0,3	219	0,5	347	0,4
Commerce au Détail de Nouveaux Produits dans les établissements spécialisés	77	0,2	0	0,0	77	0,1
Autres Transports Terrestres	133	0,3	0	0,0	133	0,1
Activités de l'Artisanat et techniques Similaires,	28	0,1	0	0,0	28	0,0
Autres Activités de Services Rendus Principalement les Entreprises non spécifiés.	1987	4,0	2555	5,8	4542	4,8
Activités Cinématographiques, de Radio, de Télévision Autres Activités de Spectacle	0	0,0	27	0,1	27	0,0
Autres Activités de Services	189	0,4	164	0,4	302	0,4
Familles avec employés Domestiques	201	0,4	423	1,0	624	0,7
Total General	49.565	100	44.089	100	93.653	100

CHAPITRE VII – IMPACT DU TRAVAIL DES ENFANTS SUR L'ÉDUCATION

7.1: FREQUENTATION SCOLAIRE DES ENFANTS EXERÇANT DES TRAVAUX A ABOLIR

Le tableau 7.1 permet de comparer le nombre et le pourcentage des enfants de 5-17 ans économiquement occupés et scolarisés selon qu'ils exercent ou non des travaux à abolir.

Quelque soit la région considérée, on observe qu'en général, le taux de scolarisation est plus élevé chez les enfants occupés n'exerçant pas des travaux à abolir que chez les enfants astreints aux travaux prohibés.

En ce qui concerne le milieu de résidence, les résultats montrent qu'il existe des différences significatives entre le milieu rural et urbain par rapport à la fréquentation scolaire. Le taux de scolarisation est toujours plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, que l'enfant effectue ou non des travaux à abolir. En outre, en milieu urbain, on note une proportion plus importante d'enfants scolarisés chez ceux n'étant pas impliqués dans les travaux prohibés.

L'analyse selon le sexe révèle que les taux de scolarisation sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Les enfants occupés non astreints aux travaux à abolir dépassent de 7 points de pourcentage ceux impliqués dans les travaux à abolir en termes de taux de scolarisation.

Tableau 7.1 : Taux de scolarisation des enfants selon qu'ils exercent ou non des travaux à abolir

	Enfants de 5 à 17 ans			
	Travaux à abolir		Pas de travaux à abolir	
	Effectif scolarisé	% scolarisé	Effectif scolarisé	% scolarisé
Région				
Tombali	7558	78.4	1911	79.1
Quinara	13706	76.6	693	82.6
Oio	16533	63.4	2080	59.4
Biombo	815	80.0	204	83.3
B. Bijagos	1703	69.4	451	85.7
Bafatá	12375	59.2	1369	56.7
Gabú	11788	53.3	1064	54.3
Cacheu	32306	78.6	5690	88.1
SAB	3875	77.9	1937	90.3
Total	100659	68.9	15399	75.1
Milieu de résidence				
Urbain	23849	78.3	5312	86.6
Rural	76810	66.4	10087	70.1
Sexe				
Masculin	54919	70.9	8127	77.6
Feminin	45740	66.5	7271	72.4
Age				
5 à 11 ans	52875	64.4		
12 à 13 ans	22487	78.4		
14 à 17 ans	25297	71.4	15399	75.1
Total	100659	68.9	15399	75.1

7.2: NIVEAU D'ÉTUDES DES ENFANTS DE 5-17 ANS

En accord avec la définition de l'UNESCO, une personne analphabète, est celle qui ne sait ni lire, ni écrire ou encore, n'arrive pas à comprendre un texte court et simple relatif aux faits de sa vie quotidienne, dans n'importe quel langue utilisée (national ou étrangère).

Le niveau d’instruction est une variable déterminante du comportement humain. Ce constat justifie la pertinence d’analyser le niveau d’étude des parents qui envoient ou non leurs enfants à l’école et/ou au travail. Les analyses démontrent que plus le niveau d’instruction du chef de ménage est élevé, plus le taux de scolarisation de leurs enfants est plus élevé et moins le taux d’enfants impliqués dans les travaux prohibés est faible. Autrement dit, l’enfant dont les parents ont un niveau d’instruction élevé a plus de chance d’être scolarisés que les enfants dont les parents n’ont aucun niveau d’instruction, et, de même ils ont moins de chance d’être impliqués dans le travail des enfants.

Le tableau 7.2 montre que chez les enfants scolarisés de 5-17 ans plus de 95% ont atteint le niveau de l’enseignement de Base . On n’observe pas de différence significative entre les enfants exerçant des travaux à abolir et ceux qui n’y sont pas impliqués. Les 5% restant font soit l’enseignement secondaire, soit l’école Madrassa. Cependant, il est important de souligner que la proportion d’enfants ayant atteints le niveau secondaire est très faible, principalement chez les filles exerçant des travaux à abolir.

L’analyse du niveau d’instruction selon le milieu de résidence révèle qu’en milieu rural, on observe plus d’enfants dans les madrassa, tandis qu’en milieu urbain, on observe plus d’enfants dans l’enseignement secondaire.

Tableau 7.2:Niveau d’instruction atteint (%)des enfants de 5-17 selon qu’ils exercent ou non des travaux à abolir

		Niveau d’instruction le plus élevé atteint					Total
		Madrassa	Basic	Secondaire	Technico professionnel	Superieur	
Milieu de residence							
Urbain	Travaux à abolir	2.8%	95.6%	1.6%	.0%		
	Pas de travaux à abolir	1.4%	96.0%	2.5%	.0%	.0%	.0%
Rural	Travaux à abolir	4.5%	95.0%	.5%	.0%		
	Pas de travaux à abolir	3.6%	95.6%	.7%	.0%	.0%	.0%
Sexo							
Masculin	Travaux à abolir	4.0%	95.0%	1.0%	.0%		

		Niveau d'instruction le plus élevé atteint					Total
		Madrassa	Basic	Secondaire	Technico professionnel	Superieur	
Milieu de residence							
Urbain	Travaux à abolir	2.8%	95.6%	1.6%	.0%		
	Pas de travaux à abolir	1.4%	96.0%	2.5%	.0%	.0%	.0%
Rural	Travaux à abolir	4.5%	95.0%	.5%	.0%		
	Pas de travaux à abolir	3.6%	95.6%	.7%	.0%	.0%	.0%
	Pas de travaux à abolir	2.2%	96.0%	1.7%	.1%	.1%	.0%
Feminin	Travaux à abolir	4.3%	95.2%	.4%	.1%		
	Pas de travaux à abolir	2.0%	95.8%	2.1%	.0%	.0%	.0%
Total	Travaux à abolir	4.1%	95.1%	.7%	.0%		
	Pas de travaux à abolir	2.1%	95.9%	1.9%	.0%	.0%	.0%

7.3: RAISONS PRINCIPALES DE NON SCOLARISATION DES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS

Les études démontrent que plusieurs raisons peuvent expliquer la non scolarisation des enfants dans les pays en voies du développement. Dans la plupart des cas, la pauvreté apparait comme premier déterminant ayant une influence négative sur la scolarisation de l'enfant en considérant plusieurs facteurs, notamment le manque de ressources pour payer les frais scolaires, déplacements des enfants, et le manque de moyens pour la famille ou la capacité du ménage à assurer la subsistance de ses membres.

Ces facteurs conduisent parfois certains parents à faire entrer leurs enfants dans le marché du travail, pour que ceux-ci puissent contribuer au revenu familial.

Au cours de l'enquête, il a été demandé aux parents (Chefs des ménages) et aux enfants non scolarisés les principales raisons qui expliquent la non scolarisation des enfants ayant atteints l'âge de fréquenter l'école.

Selon les résultats du tableau 7.3, les principales raisons évoquées pour expliquer la non scolarisation des enfants chez ceux exerçant un travail à abolir sont : « Pas d'école / très loin », et « la famille ne permet pas la scolarisation ». Ces raisons sont évoquées respectivement par 22,3% et 21,2% des enfants de la catégorie concernée.

Concernant les enfants non impliqués dans les travaux prohibés, 36,7% ont évoqué « la famille ne permet pas la scolarisation » et 24,7% ont évoqué « travailleur non rémunéré les entreprises familiales

» et 18,9% « Pas d'école / très loin ».

Il convient de noter que chez les enfants exerçant un travail à abolir, une part importante, 16,8% affirment ne pas encore avoir atteint l'âge d'aller à l'école, surtout chez les garçons et les enfants âgés de 6 à 11 ans. Alors que chez les enfants non impliqués dans les travaux prohibés, cette raison est très peu évoquée (1,5%).

Une des raisons importantes liée au fait que la famille ne permet pas à l'enfant d'aller à l'école est principalement ressortie chez les enfants n'exerçant pas de travail à abolir. Dans ce groupe, 27,9% des filles et 43,9% des garçons l'ont évoquée, ce qui démontre qu'il est donné moins d'opportunité de scolarisation aux filles comparativement aux garçons.

Quant au milieu de résidence les mêmes raisons évoquées ci-dessus ("Non pas atteints l'âge de scolarité/Très loin", "Pas d'école/Très loin" et "La famille ne permet pas d'aller à l'école") ont les plus significatives, pour justifier la non scolarisation des enfants.

Tableau 7.3: Principales raisons évoquées pour les enfants non scolarisation selon qu'ils soient ou non impliqués dans les travaux à abolir

		Raisons de non scolarisation									Total
		Très jeune	Handicapé	Pas d'école/ Très loin	Ne peut pas payer le frais scolaire	FFamille n'accepte pas	Désintéressement	Considère comme un util	Le travailleur est rémunéré	Autres	
MILIEU	Urbain – TA**	24,6%	4,9%	15,9%	5,1%	23,0%	6,8%	12,1%	6,4%	1,2%	100.0%
	– Pas de TA	0,0%	0,0%	42,6%	0,0%	15,1%	10,4%	0,0%	23,8%	8,10%	100.0%
	Rural – TA	15,6%	1,2%	23,3%	8,1%	20,9%	7,8%	15,8%	6,0%	1,3%	100.0%
	– Pas de TA	1,6%	0,9%	16,6%	6,1%	38,7%	3,2%	7,5%	24,7%	0,7%	100.0%
Sexe_Masculin	TA	19,4%	1,4%	22,4%	6,7%	20,2%	9,2%	13,6%	6,2%	0,9%	100.0%
	Pas de TA	1,6%	0,0%	20,0%	6,0%	27,7%	3,1%	9,4%	30,7%	1,5%	100.0%
Feminin	TA	14,1%	2,0%	22,2%	8,7%	22,2%	6,2%	17,0%	5,9%	0,7%	100.0%
	Pas de TA	1,4%	1,4%	17,9%	5,3%	43,9%	4,3%	4,7%	19,8%	1,3%	100.0%
Age 5 à 11 ans	TA	24,2%	1,5%	22,8%	7,5%	18,7%	4,6%	14,3%	5,2%	1,2%	100.0%
	Pas de TA										100.0%
12 à 13 ans	TA	5,8%	1,7%	24,0%	6,5%	23,3%	9,3%	13,8%	14,4%	1,2%	100.0%
	Pas de TA										100.0%
14 à 17 ans	TA	3,0%	2,3%	19,8%	9,2%	26,9%	15,5%	19,6%	2,4%	1,3%	100.0%
	Pas de TA	1,5%	0,8%	18,9%	5,6%	36,7%	3,8%	6,8%	24,7%	1,2%	100.0%
Total	TA	16,8%	1,7%	22,3%	7,7%	21,2%	7,7%	15,3%	6,1%	1,2%	100.0%
	Pas de TA	1,5%	0,8%	18,9%	5,6%	36,7%	3,8%	6,8%	24,7%	1,2%	100.0%

*Trabalhador remunerado ou não remunerado numa empresa ou firma familiar

**TA=Travaux à abolir

CONCLUSION

L'enquête nationale sur le travail des enfants confirme que la problématique du travail de enfants continue d'être une préoccupation en Guinée-Bissau, non obstat l'adhésion du pays aux conventions internationales interdisant le phénomène. En effet, les données révèlent que 39% des enfants de 5 à 17 ans exercent une activité économique et 34,2% sont impliqués dans les travaux à abolir. Quant aux travaux dangereux, ils sont exercés par plus d'un enfant sur cinq. Ces activités dangereuses sont plus répandues en milieu rural qu'en milieu urbain (32,5% contre 9,2% respectivement) et touchent plus les garçons que les filles (22,4% contre 20,8%, respectivement).

Le secteur agricole est celui qui emploie le plus les enfants, 85% des enfants travaillent dans ce secteur. C'est ce qui explique que les plantations constituent le principal lieu de travail des enfants. Cette présence massive des enfants dans l'agriculture s'explique par le fait que ce secteur n'est pas mécanisé et qu'il nécessite de la main-d'œuvre abondante. Ces enfants sont pour la plupart des travailleurs familiaux sans rémunération.

Nous constatons une certaine relation entre le travail des enfants et la scolarisation car le travail des enfants est plus important chez les enfants impliqués dans les travaux à abolir que ceux qui ne sont pas concernés par ce phénomène. Il semble avoir un impact négatif du travail des enfants sur la scolarisation.

RECOMMANDATIONS

En vue de lutter contre le travail des enfants, il est impératif que le pays établisse la liste des travaux dangereux comme recommandé par la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants. Elle permettra de mesurer plus facilement avec plus de précision l'ampleur du phénomène lors des prochaines enquêtes d'une part et permettra d'autre part de mettre en oeuvre des actions ciblées en direction de ces activités dangereuses en vue de les éradiquer.

Il est également souhaitable d'organiser périodiquement des enquêtes de suivi sur le travail des enfants en intégrant quelques variables clés du travail des enfants dans les enquêtes ménages d'envergure nationale. Elles permettront de suivre l'évolution du phénomène et d'évaluer l'efficacité des actions de lutte mises en oeuvre.

Il est important de compléter les informations quantitatives collectées lors de cette enquête par des enquêtes qualitatives en vue de mieux appréhender les causes et les conséquences du travail des enfants.

ANNEXE

Tableau 1 : Statut d'occupation de logements

Statuts d'occupation de logement	Ménages familial	%
Propriétaire	117211	66,2
Propriété familiale	35863	20,2
Hebergé gratuitement par l'Etat	1733	1,0
Hebergé gratuitement par un prive	909	0,5
Loué	20879	11,8
Loué – vente	469	0,3
Autre	50	0,0
Total	177114	100,0

Tableau 2 : Répartition des ménages par types de toilette

Possession de toilette	Ménage familial	%
Toilette à l'intérieur de maison et exclusive	23771	13,9
Toilette à l'intérieur de la maison et partagée	18855	11,1
Toilette à l'extérieur de la maison et exclusive	52477	30,8
Toilette à l'extérieur de la maison et partagée	69618	40,8
Ne dispose pas de toilette	5817	3,4
Total	170537	100,0

Tableau 3: Répartition des ménages par types de murs extérieur de ses logements

Nature de murs	Fréquence	%
Bloc de ciment	11771	6,6
Brique à sable	143909	81,2
La boue	19496	11,0
Pierre	199	0,1
Briques renforce	1012	0,6
Brique rouge	236	0,1
Quirintim	574	0,3
Autres	50	0,0
Total	177247	100,0

Tableau 4 : Distribution des ménages par types de paves dans le logement

Pave dans le logement	Fréquence	%
Ciment	63665	35,9
Bois	3207	1,8
Terre lissée	103931	58,6
Mosaïque	6315	3,6
Autres	174	0,1
Total	177293	100,0

Tableau 5: Distribution des ménages par types de couverture de ses logements

Types de couverture	Fréquence	%
Zinc	124107	70,0
Tuile	6834	3,9
Paille	44550	25,1
Fibrociment	1402	0,8
Autres	382	0,2
Total	177275	100,0

Tableau 6: Distribution des ménages par types de combustibles utilise pour la cuisine

Combustibles pour cuisiner	Ménages familial	%
Bois	114959	64,8
Charbon	58042	32,7
Pétrole	1430	0,8
Electricité	321	0,2
Gaz	1751	1,0
Fibres de bois scie	608	0,3
Autres	193	0,1
Total	177304	100,0

Tableau 7: Répartition des ménages par types d'énergies pour illumination

	Fréquence	%
Bougie	50074	28,2
Electricité publique	9967	5,6
Panneau solaire	3768	2,1
Groupe électrogène communautaire	979	0,6
Groupe électrogène prive	2815	1,6
Gaz	401	0,2
Bois	1333	0,8
Lampe de poche	103680	58,5
Autres	4259	2,4
Total	177275	100,0

Tableau 8: Distribution des ménages par types de latrines utilisée

	Ménages familial	%
Fosse septique	25535	14,4
Latrine améliorée	43292	24,4
Latrine non améliorée	78032	44,1
Pas de latrine/dans la brousse	29241	16,5
Autres	1027	0,6
Total	177127	100,0

Tableau 9 Distribution des ménages par différentes formes d'accès à l'eau potable

Accès à l'eau potable	Fréquence	%
Eau canalisée a la maison	11899	6,9
Eau canalisée hors de la maison	30999	17,9
Fontaine/robinet public	34445	19,8
Puits	13162	7,6
Citernes	57	0,0
Puits protégé	40856	23,5
Puits non protégé	36292	20,9
Rivière/mer	2614	1,5
Autres	3217	1,9
Total	173540	100,0

Tableau 10. Enfants Economiquement Occupés par Région

Région		Enfants Economiquement Occupés		Total
		Oui	Non	
Tombali	Effectifs	12110	14189	26299
	%	46,0	54,0	100%
Quinara	Effectifs	18882	9186	28068
	%	67,3	32,7	100%
Oio	Effectifs	30247	24526	54773
	%	55,2	44,8	100%
Biombo	Effectifs	1305	30171	31476
	%	4,1	95,9	100%
B. Bijagos	Effectifs	2981	6313	9294
	%	32,1	67,9	100%
Bafatá	Effectifs	23580	15064	38644
	%	61,0	39,0	100%
Gabú	Effectifs	24471	24023	48494
	%	50,5	49,5	100%
Cacheu	Effectifs	48346	20380	68726
	%	70,3	29,7	100%
SAB	Effectifs	7173	120424	127597
	%	5,6	94,4	100%
Total	Effectifs	169095	264276	433371
	%	39,0	61,0	100%

Tableau 11 : Enfants économiquement occupés au long des 12 derniers mois par sexe

Sexe	Enfants Economiquement Occupés				Total	
	Oui		Non			
Masculin	94385	52,2	132171	50,2	226556	51,0
Féminin	86449	47,8	130912	49,8	217361	49,0
Total	180834	100,0	263083	100,0	443917	100,0

Tableau 12 : Enfants économiquement occupés dans les 12 derniers mois avant l'enquête

Groupe d'âges		Enfants Economiquement Occupés		Total
		Oui	Non	
5-11 ans	Effectifs	87514	165374	252888
	%	34,6	65,4	100%
12-13 ans	Effectifs	30907	37506	68413
	%	45,2	54,8	100%
14-17 ans	Effectifs	62414	60202	122616
	%	50,9	49,1	100%
Total	Effectifs	180835	263082	443917
	%	40,7	59,3	100%

Tableau 13: Répartition des enfants de 5-17 ans qui ont effectués tâches ménagères par groupes d'âges

Groupes d'âges		Tâches ménagères		Total
		Oui	Non	
5-11 ans	Effectifs	112761	114245	227006
	%	49,7	50,3	100
12-13 ans	Effectifs	45468	17765	63233
	%	71,9	28,1	100
14-17 ans	Effectifs	86118	29961	116079
	%	74,2	25,8	100
Total	Effectifs	244347	161971	406318
	%	60,1	39,9	100

Tableau 14 : Nature de tâches ménagères des enfants de 5- 17 ans pendant la dernière semaine avant l'enquête

Nature des tâches ménagères	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Cuisiner	18102	15,8	96620	84,2	114722	100,0
Faire les achats pour le ménage	32549	26,0	92845	74,0	125394	100,0
Nettoyer les ustensiles/la maison	42367	24,4	131205	75,6	173571	100,0
Laver les habilles	62474	32,9	127239	67,1	189714	100,0
Prendre soins des enfants/personnes âgées/malades	37128	26,6	102593	73,4	139720	100,0
Autres tâches domestiques similaires	30913	24,0	98099	76,0	129012	100,0

Tableau 15: Nombre moyen d'heures dans l'activité économique des enfants pendant la dernière semaine, par milieu de résidence

MILIEU		N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
Urbain	N° d'Heures d'activité économique	31644	3	93	30,7618	15,55146
Rural	N° d'Heures d'activité économique	#####	2	140	32,9672	15,37336

Tableau 17 : Tâches ménagères par région

Région	Tâches ménagères			Total
		Oui	Non	
Tombali	Effectifs	17701	7446	25147
	%	70,4	29,6	100
Quinara	Effectifs	17095	10644	27739
	%	61,6	38,4	100
Oio	Effectifs	27154	22774	49928
	%	54,4	45,6	100
Biombo	Effectifs	19285	12150	31435
	%	61,3	38,7	100
B. Bijagos	Effectifs	3457	5737	9194
	%	37,6	62,4	100
Bafatá	Effectifs	16807	20492	37299
	%	45,1	54,9	100
Gabú	Effectifs	28587	18284	46871
	%	61	39	100
Cacheu	Effectifs	47189	18998	66187
	%	71,3	28,7	100
SAB	Effectifs	67071	45447	112518
	%	59,6	40,4	100
	Effectifs	244346	161972	406318
	%	60,1	39,9	100

Tableau 18 : Nature du tâches ménagères dans la dernière semaine avant l'enquête par milieu de résidence

	Urbain		Rural		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Cuisiner	52391	45,7	62332	54,3	114722	100,0
Faire les achats pour le ménage	58293	46,5	67102	53,5	125394	100,0
Nettoyer les ustensiles/ la maison	84261	48,5	89310	51,5	173571	100,0
Laver les habilles	86081	45,4	103633	54,6	189714	100,0
Prendre soins des enfants/personnes âgées/malades	59826	42,8	79894	57,2	139720	100,0
Autres tâches domestiques similaires	53508	41,5	75504	58,5	129012	100,0

Tableau 19 : Répartition des enfants par statut d'occupation, selon le sexe

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Uniquement travaillent pour un revenu	19039	22,1	14047	18,3	33086	20,3
Aider dans l'entreprise familiale	4697	5,4	3669	4,8	8366	5,1
Aide dans les tâches domestiques	1597	1,9	4610	6,0	6207	3,8
Vas uniquement à l'école	6056	7,0	4298	5,6	10354	6,3
Vas à l'école et aide dans l'entreprise familiale	15403	17,9	9082	11,8	24485	15,0
Vas à l'école et aide dans les tâches domestiques	12273	14,2	24076	31,3	36349	22,3
Vas à l'école et travail pour un revenu	26041	30,2	16696	21,7	42737	26,2
Apprentis/Stagiaire	753	0,9	358	0,5	1110	0,7
Autres	381	0,4	56	0,1	437	0,3
Total	86241	100,0	76891	100,0	163132	100,0

Tableau 20: Répartition des enfants de 5-17 ans économiquement occupés dans les travaux dangereux par milieu, sexe et groupe d'âges (%).

Enfants économiquement occupés dans les travaux dangereux			Travail dangereux	Travail non dangereux	Non occupée
MILIEU	Urbain	Effectifs	18658	18395	165604
		%	19,9	24,4	62,7
	Rural	Effectifs	74995	57047	98672
		%	80,1	75,6	37,3
	Total	Effectifs	93653	75442	264276
		%	100,0	100,0	100
SEXE	Masculin	Effectifs	49565	39643	131799
		%	52,9	52,5	49,9
	Féminin	Effectifs	44089	35799	132477
		%	47,1	47,5	50,1
	Total	Effectifs	93654	75442	264276
		%	100,0	100	100
Group d'âges	5-11 ans	Effectifs	41475	41476	160628
		%	44,3	55,0	60,8
	12-13 ans	Effectifs	16184	12884	38212
		%	17,3	17,1	14,5
	14-17 ans	Effectifs	35994	21081	65436
		%	38,4	27,9	24,8
	Total	Effectifs	93653	75441	264276
		%	100,0	100,0	100,0

Tableau 21: Répartition de enfants de 5-17 ans occupés dans les travaux domestiques par région (%).

REGION		Tâches ménagères		Total
		Oui	Non	
Tombali	Effectifs	17701	7446	25147
	%	70,4	29,6	100
Quinara	Effectifs	17095	10644	27739
	%	61,6	38,4	100
Oio	Effectifs	27154	22774	49928
	%	54,4	45,6	100
Biombo	Effectifs	19285	12150	31435
	%	61,3	38,7	100
B. Bijagos	Effectifs	3457	5737	9194
	%	37,6	62,4	100
Bafatá	Effectifs	16807	20492	37299
	%	45,1	54,9	100
Gabú	Effectifs	28587	18284	46871
	%	61,0	39,0	100
Cacheu	Effectifs	47189	18998	66187
	%	71,3	28,7	100
SAB	Effectifs	67071	45447	112518
	%	59,6	40,4	100
Pays	Effectifs	244346	161972	406318
	%	60,1	39,9	100

**Liste des participants dans l'enquête nationale sur le travail des enfants en
Guinée Bissau**

N/ O	Noms	Fonctions	Contact
Equipe technique			
1	SUANDE CAMARÁ	Directeur technique/ Responsable analyse	6658523/5215763
2	MARIE NDIAYE	Expert BIT/ Appui technique	ndiayema@ilo.org
3	RAÚL ANTÓNIO MANDIM	Formateur/Responsable terrain et analyse	5542500/6642500
4	ANDREIA N. S. COSTA	Superviseur terrain	6853646/5404503
5	ANTONIO FERNANDES	Responsable administratif et financier	5216440
6	JOÃO CARLOS ARLETE	Cartographe	6132711
7	SIMÃO SEMEDO	Responsable informatique	5788069
8	OSVALDO C. J.MENDES	Informaticien	5841189
Equipe de collecte			
1	ABEL NANCASSA	Superviseur	5302673
2	CELESTE DA SILVA	Superviseur	5213448/6680446/72 23031
3	HELENA MARQUES	Superviseur	5150810
4	MÁRIO ALVES	Superviseur	6681491/5581491
5	ORLANDO L. VIEIRA	Superviseur	5295183
6	QUINTINO SANHÁ	Superviseur	5171553/6681553
7	SERVÍLIO F. J. GOMES	Superviseur	6619605/5477850
8	VICTOR MÁRIO NHAGA	Superviseur	5444188/6606507
9	ALFREDO FAUSTINO POCK	Enquêteur	6181690/5364317
10	FAMATA SANÓ	Enquêteur	6080366/5180366
11	ANA CORNÉLIA GOMES	Enquêteur	5564990/6924953
12	ANA TERESA GOMES CÁ	Enquêteur	6977958/5471232
13	ÁPIA DIAS NALA	Enquêteur	5473578/6103478
14	ATILANO J. MENDES	Enquêteur	6689431
15	BEATRIZ J. CÁ	Enquêteur	6608641/5708641

16	BINTA DJALÓ	Enquêteur	6638555
17	CELESTE PORFÍRIO LOPES	Enquêteur	6776308
18	CIPRIANO INDEQUE	Enquêteur	5214289
19	DOMINGAS CAPECALON	Enquêteur	6770237/5345582
20	DOTE BIAGUÊ	Enquêteur	5235676
21	ELIANA A. SEMEDO	Enquêteur	5980551/6642029
22	ERIKSON QUEIRÓS VAZ	Enquêteur	5231270/6875038
23	ERNESTO D. GODINHO	Enquêteur	5531800
24	FATO QUEITA	Enquêteur	6780794
25	GERVÁSIO VAZ MORENO	Enquêteur	5291379/6806623
26	IDÍLIO M. S. CORDEIRO	Enquêteur	5352044
27	JUDITE MENDES	Enquêteur	5277878/7494300
28	JUVÊNCIO NANDUNGUE	Enquêteur	5252520/6726703
29	LINO MENDES SAMI	Enquêteur	5534923
30	LUCETE FERNANDES SÁ	Enquêteur	6689778/5389623
31	MANUELA ARLETE	Enquêteur	5519433
32	MARIA J. M. MENDONÇA	Enquêteur	5908506
33	NICÂNDRIA E. COSTA	Enquêteur	5259830/6617569
34	NICE L. D. DOS SANTO	Enquêteur	6604021/5296053
35	NOÉMIA CORREIA CÁ	Enquêteur	5215478
36	PEDRO B. MENDONÇA	Enquêteur	5508559/6635447
37	ROMANA VIEIRA	Enquêteur	6888357
38	SALVADOR L. U. SANO	Enquêteur	6831090/5597909
39	TIDA MANAFÁ	Enquêteur	5243010
40	VERONICA PIRES	Enquêteur	5513704/6613704